



planclimat
Pays de Saverne
Plaine et Plateau

Plan Climat Air Energie Territorial
du Pays de Saverne, Plaine et Plateau

Décembre 2025



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

Programme d'actions

Vu pour être annexé à la délibération
2025-VI-07 du 16 décembre 2025

Stéphane Leyenberger
Président



Communauté de Communes
Alsace Bossue

hloop
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

Communauté de Communes
du Pays de Saverne

INTRODUCTION COMMUNE

La finalisation du PCAET du PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau conclut une séquence de travail engagée dès 2018, en même temps que la révision du SCOT. Le travail a été interrompu en juin 2021 et repris à partir d'avril 2023 nécessitant un important travail d'actualisation de données mais surtout de prise en compte de nouveaux éléments de contexte aux niveaux européens (Paquet Fit for 55, Plan REpowerEU), national (loi climat&résilience, loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, France Nation Verte, actualisation Stratégie Nationale Bas Carbone, Programmation Pluriannuelle de l'Energie, Plan National d'Adaptation au Changement Climatique) et régional (COP Régionale Grand Est REgion VErté, révision SRADDET), le tout en traversant deux crises majeures ; la pandémie mondiale COVID 19 et la crise énergétique consécutive à l'invasion de l'Ukraine par les forces armées Russes.

Nous ne vivons plus dans le même monde aujourd'hui qu'en 2018 ! Il peut sembler bien présomptueux de se livrer à des exercices de planification à 30 ans quand des événements imprévus affolent en quelques semaines les courbes de nos scénarios si savamment élaborés.

Pour autant, si on considère qu'un PCAET est moins un document pour 6 ans qu'une démarche itérative d'amélioration continue, il prend tout son sens.

- Le diagnostic est hélas implacable ; l'actualisation des chiffres par rapport aux travaux de 2019 confirme que nos consommations énergétiques et nos émissions de GES ne baissent pas assez, que notre production d'énergies renouvelables ne croît pas assez ni assez vite et que nos écosystèmes continuent de se dégrader ;
- La stratégie soutient l'objectif ambitieux du SRADDET Grand Est d'une région à énergie positive et bas-carbone en 2050. C'est un réel challenge, c'est notre boussole pour agir ;
- Le programme d'actions est quant à lui l'élément qui devra en permanence s'adapter aux changements qui ne manqueront pas de jaloner notre route.

SOMMAIRE

INTRODUCTION COMMUNE	3
SOMMAIRE.....	5
CONTEXTE DANS LEQUEL LE PROGRAMME S'INSCRIT	7
TEXTES REGLEMENTAIRES	7
CONTEXTE TERRITORIAL (RAPPEL)	7
LES AXES STRATEGIQUES EN BREF	8
Axe 1 : S'engager et planifier un territoire neutre en carbone a horizon 2050	11
1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PCAET	12
2 - Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie	14
3 – Développer un plan de communication et d'animation pour chaque cible du territoire	16
Axe 2 : Agir en faveur d'une mobilité durable	19
4 – Organiser les mobilités sur le territoire.....	20
5 – Proposer une offre de transport public attractive et de qualité.....	22
6 – Promouvoir la mobilité durable	24
7 – Développer le réseau et les infrastructures cyclables.....	26
8 – Décarboner les flottes professionnelles	28
9 – Elaboration de Plans de mobilité employeur	31
10 – Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire	33
AXE 3 : BAISSER LE BESOIN EN ENERGIE DANS LE BATIMENT.....	37
11 – Mise en place d'un Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	38
12 – Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	40
13 – Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation	42
14 – Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier	44

AXE 4: DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE.....	47
15 – Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur.....	48
16 – Augmenter la part de chaleur renouvelable	50
17 – Augmenter la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.....	52
18 – Optimiser l'éclairage public	54
19 – Optimiser les réseaux d'assainissement.....	56
20 – Valoriser les biodéchets	58
AXE 5 : AGIR EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTENABLE	61
21 – Favoriser les activités économiques durables.....	62
22 – Favoriser un tourisme durable	65
23 – Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable	68
24 – Mise en oeuvre du PLPDMA	71
25 – Être exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique	74
AXE 6 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES.....	77
26 – Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés et des haies	78
27 – Préserver la biodiversité du territoire et développer les espaces végétalisés.....	81
28 – Gestion des réseaux d'eau potable et sobriété en eau.....	84
29 – Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols.....	86
30 – Gestion des eaux pluviales	89

CONTEXTE DANS LEQUEL LE PROGRAMME S'INSCRIT

Le décret du 28 juin 2016 relatif au PCAET décrit ce dernier comme un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire qui doit comprendre à minima un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions, et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52.

- Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.
- Il identifie des projets fédrateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L. 100-2 du code de l'énergie.
- Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

L'article L229-26 du Code de l'environnement prévoit, pour les collectivités obligées, que le plan climat-air-énergie territorial puisse être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale dès lors que tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale.

Les EPCI membres du PETR ont délibéré en ce sens :



Le comité syndical du PETR a lancé l'élaboration du PCAET par délibération 2018-VI-03 du 12 octobre 2018.

LES AXES STRATEGIQUES EN BREF

Axe 1 : S'engager et planifier un territoire neutre en carbone à horizon 2050

Le PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau veillera à la bonne coordination de la démarche PCAET entre les acteurs engagés ainsi que de l'avancement de son plan d'action. Des actions de formation à destination des collectivités (élus et agents) et un plan de communication multi-cibles (grand public, entreprises etc.) y seront associés afin de sensibiliser à la transition écologique et favoriser les changements de comportements.

- Orientation 1 : Mettre en œuvre le PCAET 1 action
- Orientation 2 : Engager toutes les parties prenantes dans la politique climat-air-énergie 2 actions

Axe 2 : Agir en faveur d'une mobilité durable

La décarbonation du secteur du transport est un enjeu majeur en termes de baisse d'émissions de CO₂ et de consommation d'énergie finale. La décarbonation des transports sera impulsée en grande partie par des décisions nationales et supranationales (fin de vente de véhicules thermiques en 2035), néanmoins les Communautés de Communes en tant qu'Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) ont un rôle à jouer dans la planification des mobilités alternatives (réseaux cyclables et piétons...) ainsi que dans l'accompagnement de la population et des acteurs économiques vers des pratiques de mobilités durables (conversion des flottes professionnelles, logistique durable, aide VAE, covoiturage ...).

- Orientation 1 : Organiser l'offre de mobilité 2 actions
- Orientation 2 : Développer les mobilités durables 2 actions
- Orientation 3 : Engager les professionnels dans la décarbonation de leur mobilité 3 actions

Axe 3 : Baisser le besoin en énergie dans le bâtiment

Pour réduire nos besoins en énergie dans le bâtiment, il est nécessaire de les diminuer de 50 à 60% d'ici 2050 (par rapport à 2012) et de baisser les émissions de GES de 93% (par rapport à 1990). La rénovation énergétique du bâti construit en majorité avant l'instauration des réglementations thermiques est donc un enjeu primordial avec un objectif de 1000 rénovations globales (habitat privé) par an d'ici 2050 (Espace Conseil France Rénov', abondements des aides de l'ANAH ...). Au-delà de l'habitat privé, les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires en matière de rénovation et d'optimisation énergétique de son patrimoine ainsi que dans la planification de l'habitat du territoire.

- Orientation 1 : Massifier la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique 2 actions
- Orientation 2 : Diminuer les émissions de GES dans le bâtiment 1 action
- Orientation 3 : Mobiliser les professionnels pour monter en compétence sur les rénovations et constructions 1 action

Axe 4: Développer les énergies renouvelables (et de récupération) et devenir plus sobre en énergie

Actuellement, les énergies renouvelables produites sur le territoire couvrent 24% de notre consommation d'énergie. En 2050, le territoire se fixe comme objectif de couvrir nos besoins en énergie avec 100% d'ENR. Pour diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, il convient donc à la fois de massifier le déploiement d'énergies renouvelables (solarisation du bâti, réseau de chaleur, méthanisation...) et d'améliorer l'efficacité énergétique de nos équipements (éclairage public...).

- Orientation 1 : Planifier et encourager le développement des ENR sur le territoire 3 actions
- Orientation 2 : Encourager l'efficacité énergétique et la sobriété pour consommer moins 1 action
- Orientation 3 : Encourager les potentiels de valorisation énergétique et l'efficacité énergétique 2 actions

Axe 5 : Agir en faveur d'un développement économique soutenable

Les consommations et systèmes de production du territoire (industrie, tourisme, agriculture et produit alimentaires, achats de produits ...) doivent être repensés pour baisser les consommations énergétiques et de GES qu'ils induisent sur le territoire et s'adapter au changement climatique qui impacte leurs activités sur le long terme. Au-delà d'accélérer la transition des entreprises vers des activités plus durables, il est également primordial de sensibiliser à une consommation plus responsable et de développer une économie circulaire ambitieuse.

- Orientation 1 : Favoriser des activités économiques durables 2 actions
- Orientation 2 : S'engager et sensibiliser en faveur de la consommation durable 3 actions

Axe 6 : S'adapter au changement climatique en préservant les ressources

Le territoire étendu en partie sur le massif des Vosges du Nord dispose d'un réservoir de biodiversité et de ressources naturelles important qui nécessite à la fois d'être préservé, utiliser durablement et adapter aux impacts du changement climatique. A travers ces documents d'urbanismes, le territoire vient renforcer la prise en compte de la politique climat-air-énergie du territoire (lutte contre l'artificialisation des sols, trame verte et bleue, prévention du risque inondation...).

- Orientation 1 : Préserver les ressources et soutenir leurs utilisations durables 3 actions
- Orientation 2 : Limiter l'artificialisation des sols et prévention des risques 2 actions

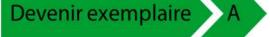
AXE 1 : S'ENGAGER ET PLANIFIER UN TERRITOIRE NEUTRE EN CARBONE A HORIZON 2050

Le PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau veillera à la bonne coordination de la démarche PCAET entre les acteurs engagés ainsi que de l'avancement de son plan d'action. Des actions de formation à destination des collectivités (élus et agents) et un plan de communication multi-cibles (grand public, entreprises etc.) y seront associés afin de sensibiliser à la transition écologique et favoriser les changements de comportements.

- Orientation 1 : Mettre en œuvre le PCAET 1 action
- Orientation 2 : Engager toutes les parties prenantes dans la politique climat-air-énergie 2 actions

Axe S'ENGAGER ET PLANIFIER UN TERRITOIRE NEUTRE EN CARBONE A HORIZON 2050		Orientation METTRE EN ŒUVRE LE PCAET	Réf. Climat Pratic : Stratégie 1.1 Réf. TETE : 5.1.2 5.1.4 Réf. GEREVE :					
Action 1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PCAET								
<i>Echelle</i> <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>		<i>Etat</i> <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée						
		CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031						
<i>Pilote</i> PETR PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU		<i>Partenaires</i> Communes/Communautés de Communes/ CeA /Région Grand Est / PNRVN/ Chambres Consulaires/ Associations / Entreprises						
<i>Secteurs concernés</i> <input checked="" type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input checked="" type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input checked="" type="checkbox"/> déchets		<i>Public-cible</i> <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input checked="" type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input checked="" type="checkbox"/> asso, str. éducatives...						
ENJEUX ET CONTEXTE La mise en œuvre du PCAET doit permettre d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ce qui implique notamment : Une baisse de : <ul style="list-style-type: none">• 52% de nos consommations énergétiques (par rapport à 2012)• 86% de nos émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990) Ainsi que : <ul style="list-style-type: none">• De développer les puits de carbone naturel (92 000teqCO2) D'augmenter la production d'énergies renouvelables à 1483 GWh par an, permettant de couvrir la consommation du territoire.								
DESCRIPTIF / ÉTAPES <table border="1"><tr><td>Démarrer > C</td><td>Décoller > B</td><td>Devenir exemplaire > A</td></tr><tr><td>B1 - Animer le réseau des acteurs pour la mise en œuvre du PCAET<ul style="list-style-type: none">• Animer une réunion de suivi des projets par trimestre avec les collectivités membres du PETR sur les thématiques climat-air-énergie</td><td>A1 - Assurer le suivi annuel du PCAET et réaliser son évaluation tous les 3 ans<ul style="list-style-type: none">• Suivre l'avancement du plan d'action et mise à jour du tableau de suivi annuellement• Réaliser une évaluation du PCAET à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre (6 ans) portant :<ul style="list-style-type: none">• sur la réalisation des actions : état d'avancement, mesurer les effectifs humains et financiers associés, rapport coût/efficacité des actions etc.</td></tr></table>				Démarrer > C	Décoller > B	Devenir exemplaire > A	B1 - Animer le réseau des acteurs pour la mise en œuvre du PCAET <ul style="list-style-type: none">• Animer une réunion de suivi des projets par trimestre avec les collectivités membres du PETR sur les thématiques climat-air-énergie	A1 - Assurer le suivi annuel du PCAET et réaliser son évaluation tous les 3 ans <ul style="list-style-type: none">• Suivre l'avancement du plan d'action et mise à jour du tableau de suivi annuellement• Réaliser une évaluation du PCAET à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre (6 ans) portant :<ul style="list-style-type: none">• sur la réalisation des actions : état d'avancement, mesurer les effectifs humains et financiers associés, rapport coût/efficacité des actions etc.
Démarrer > C	Décoller > B	Devenir exemplaire > A						
B1 - Animer le réseau des acteurs pour la mise en œuvre du PCAET <ul style="list-style-type: none">• Animer une réunion de suivi des projets par trimestre avec les collectivités membres du PETR sur les thématiques climat-air-énergie	A1 - Assurer le suivi annuel du PCAET et réaliser son évaluation tous les 3 ans <ul style="list-style-type: none">• Suivre l'avancement du plan d'action et mise à jour du tableau de suivi annuellement• Réaliser une évaluation du PCAET à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre (6 ans) portant :<ul style="list-style-type: none">• sur la réalisation des actions : état d'avancement, mesurer les effectifs humains et financiers associés, rapport coût/efficacité des actions etc.							

						<ul style="list-style-type: none"> et le pilotage du PCAET : coordination, engagement des collectivités et des partenaires, identification des freins. <p>L'évaluation devra permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs de réduction de consommation d'énergie, d'émissions de GES ainsi que ceux d'augmentation des puits carbone naturel et de production d'énergies renouvelables.</p>								
						A2 - Communiquer l'état d'avancement du plan d'action Mise en ligne de l'état d'avancement du plan d'action via la plateforme de suivi du PCAET (outil Linea21 par exemple)								
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)						MOYENS FINANCIERS								
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			30 000€/an								
0,4														
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION														
<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie finale CVC par secteur MWh/an Consommation d'énergie finale CVC par source MWh/an Production d'énergie primaire renouvelable par filière GWh/an Emissions directes et indirectes de GES par secteur tCO2e/an Emissions directes et indirectes de GES par source tCO2e/an Emissions des polluants atmosphériques par secteur t/an Part des ENR dans la consommation énergétique/an Séquestration carbone tCO2e/an Nombre de réunions COPIL et COTECH/an 														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Engagement financier +</th> <th>Moyens humains +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Impact GES Neutre</td> <td>Réduction conso d'énergie Neutre</td> </tr> <tr> <td>Atténuation / Adaptation Neutre</td> <td>Energie renouvelable Neutre</td> </tr> <tr> <td>Qualité de l'air Neutre</td> <td>Biodiversité & Ressources Neutre</td> </tr> </tbody> </table>							Engagement financier +	Moyens humains +	Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre	Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Neutre	Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre
Engagement financier +	Moyens humains +													
Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre													
Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Neutre													
Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre													

Axe S'ENGAGER ET PLANIFIER UN TERRITOIRE NEUTRE EN CARBONE A HORIZON 2050	Orientation ENGAGER TOUTES LES PARTIES PRENANTES DANS LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE	Réf. Climat Pratic : Réf. TETE : Réf. GEREVE :	Organisation interne 5.1.3
Action 2 - FORMER ET MOBILISER LES ELUS ET LES SERVICES SUR LES THEMATIQUES CLIMAT-AIR-ENERGIE			
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Programmée <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée commencée 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031	CALENDRIER :	
Pilote PETR PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU	Partenaires Communes/Communautés de Communes		
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...		
ENJEUX ET CONTEXTE La formation des élus et des agents doit permettre l'appropriation du PCAET et la création d'une culture commune au territoire sur la thématique climat-air-énergie.			
DESCRIPTIF / ETAPES			
C1 - Impliquer et former les élus locaux	B1 - Mobiliser les élus et agents pour décliner le PCAET dans les intercommunalités	A1 -	
 <ul style="list-style-type: none"> Créer un rôle d'élu référent au PCAET dans les 118 communes du territoire. Ces élus seront formés aux enjeux et au plan d'action du PCAET afin d'être les relais du plan climat dans les communes et diffuser les informations. Présenter le PCAET en conseil municipal. Sensibiliser les maires lors des conférences des maires sur les objectifs du PCAET et les actions à mettre en œuvre. Création d'un document de vulgarisation pour les présentations du PCAET à destination des élus référents. Mettre à disposition un kit de communication (flyers, affiches etc.) dédié au PCAET. 	 <ul style="list-style-type: none"> Un Groupe de travail « PCAET » impliquant les élus et les agents intervenant dans les thématiques Climat, Air, Energie sera créé à l'échelle des Communautés de Communes pour décliner les actions du PCAET. Un agent par Communauté de Communes doit être identifié pour être le relai entre le PETR et les Communautés de Communes. Son rôle sera de participer à la mise en œuvre et l'évaluation du PCAET. Ce référent permettra également de relayer les actions des Communautés de Communes/Communes en faveur de l'environnement à travers des réunions « Equipe Projet » trimestrielles. Les agents référents seront informés de tous projets, appels à projets et sources de financement 		

<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître la plateforme « Elus pour agir » de l'ADEME et créer une veille sur les formations disponibles en lien avec les objectifs du PCAET. 	<p>permettant la mise en œuvre des actions sur leurs territoires.</p>				
	<p>B2 - Crédation d'un poste de conseiller au niveau du PETR pour accompagner au montage de dossiers, informer sur les actions à mener et proposer une veille sur les subventions disponibles.</p>	<p>A2 -</p>			
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS			
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS	1500 €/an	
0,15					
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION					
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'élus référents désignés Nombre d'élus et agents formés par CC Nombre de réunions de formations et de sensibilisations organisées par an Nombre de participants aux sensibilisations et formations par an 	<p>Engagement financier +</p> <p>Impact GES Neutre</p> <p>Atténuation / Adaptation Neutre</p> <p>Qualité de l'air Neutre</p>	<p>Moyens humains +</p> <p>Réduction conso d'énergie Neutre</p> <p>Energie renouvelable Neutre</p> <p>Biodiversité & Ressources Neutre</p>		

Axe	Orientation				
S'ENGAGER ET PLANIFIER UN TERRITOIRE NEUTRE EN CARBONE A HORIZON 2050	ENGAGER TOUTES LES PARTIES PRENANTES DANS LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE				
Action	Réf. Climat Pratic :	Formation, sensibilisation, communication 6.1.3			
3 – DEVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION POUR CHAQUE CIBLE DU TERRITOIRE	Réf. TETE :				
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input checked="" type="checkbox"/> Programmée <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031				
Pilote PETR PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU	CALENDRIER : Partenaires Communes/Communautés de Communes/CeA/Région Grand Est/PNRVN/Chambres Consulaires/ Associations /Entreprises				
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input checked="" type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input checked="" type="checkbox"/> asso, str. éducatives...				
ENJEUX ET CONTEXTE La communication est un levier essentiel afin d'informer les différents acteurs (élus, grand public, entreprises etc.) et de les accompagner vers des changements de comportement.					
DESCRIPTIF / ETAPES <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;"> Démarrer C</td> <td style="width: 33%;"> Décoller B</td> <td style="width: 33%;"> Devenir exemplaire A</td> </tr> </table>			 Démarrer C	 Décoller B	 Devenir exemplaire A
 Démarrer C	 Décoller B	 Devenir exemplaire A			
C1 - Identifier les différents publics cibles <ul style="list-style-type: none"> Créer un plan de communication pour chaque cible du territoire basé sur l'adaptation des contenus aux publics cibles, médias utilisés etc. : élus et techniciens, habitants, institutions, acteurs économiques. 	B1 – Faire vivre la plateforme PCAET <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur la plateforme PCAET auprès de toutes les cibles d'acteurs. Affiner l'outil afin de créer un ciblage selon les publics (entreprises, particuliers etc.) permettant : <ul style="list-style-type: none"> de comprendre les objectifs du PCAET de diffuser des retours d'expériences et des pistes d'actions pour réussir ses transitions (articles et création de contenu numérique). 	A1 - Contrôler et évaluer l'efficacité du plan de communication. <ul style="list-style-type: none"> Créer et mettre en place un outil de suivi de la communication à l'échelle du PETR. 			

C2 - Crée une identité visuelle PCAET

- Utiliser cette identité visuelle dans les différents supports de communication et veiller à son utilisation par l'ensemble des partenaires.
- Un kit de communication (affiches/flyers, support de présentation etc.) sera décliné afin de permettre à tous les partenaires et élus du territoire de diffuser les informations avec une communication harmonisée sur le territoire.

B2 - Planifier un programme d'animations et de communication

- Organiser des réunions publiques, des conférences-débats et des ateliers thématiques avec des retours d'expérience pour acculturer aux enjeux du PCAET et inciter le passage à l'action. Afin de montrer par l'exemple, des journées portes ouvertes ou sous la forme d'un événement annuel (semaine ou week-end) dédié au PCAET permettant de promouvoir des réalisations dans chaque domaine d'action du plan climat seront organisés par le PETR en collaboration avec ses partenaires.
- Définir un calendrier de sujets thématiques avec des témoignages (format court type webinaire de 30 minutes) ou des visites de sites à destination du grand public, des entreprises du territoire et des élus.
- S'associer aux acteurs locaux (par exemple, la mission locale du Pays de Saverne et les lycées du territoire) afin de réaliser des interviews, reportages ou podcasts qui permettent de mettre en avant des actions ou des facilitant la compréhension de sujet lié à la transition énergétique et écologique.
- Développer un réseau d'acteurs (entreprises, institutions, associations etc.) afin de disposer d'un cycle de rencontres récurrentes (au moins 3 fois par an) et diversifiées.
- S'associer aux événements en lien avec l'environnement organisés par les intercommunalités.
- Mise en place de supports de communication variés et adaptés aux différentes cibles du territoire : rubrique PCAET dans chaque journal des Intercommunalités, création de vidéos sur des expériences réussies pour les réseaux sociaux etc.

B3 – Crée un outil de veille pour mieux communiquer

- Se doter d'un mailing spécifique entre les agents de communication des EPCI et le PETR pour communiquer sur les projets et campagnes de communication menés par les collectivités.

				<ul style="list-style-type: none"> Relayer via les canaux des EPCI et du PETR les supports de communication en lien avec le PCAET. 									
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)					MOYENS FINANCIERS								
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		2500 €/an								
0,15 ETP													
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION													
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de manifestations organisées par an Nombre de supports de communication (diffusion d'articles, création d'affiches/flyers) diffusés par an Nombre de participants aux manifestations 					<table border="1"> <tr> <td>Engagement financier +</td><td>Moyens humains +</td></tr> <tr> <td>Impact GES <i>Neutre</i></td><td>Réduction conso d'énergie <i>Neutre</i></td></tr> <tr> <td>Atténuation / Adaptation <i>Neutre</i></td><td>Energie renouvelable <i>Neutre</i></td></tr> <tr> <td>Qualité de l'air <i>Neutre</i></td><td>Biodiversité & Ressources <i>Neutre</i></td></tr> </table>	Engagement financier +	Moyens humains +	Impact GES <i>Neutre</i>	Réduction conso d'énergie <i>Neutre</i>	Atténuation / Adaptation <i>Neutre</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>	Qualité de l'air <i>Neutre</i>	Biodiversité & Ressources <i>Neutre</i>
Engagement financier +	Moyens humains +												
Impact GES <i>Neutre</i>	Réduction conso d'énergie <i>Neutre</i>												
Atténuation / Adaptation <i>Neutre</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>												
Qualité de l'air <i>Neutre</i>	Biodiversité & Ressources <i>Neutre</i>												

AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE

La décarbonation du secteur du transport est un enjeu majeur en termes de baisse d'émissions de CO₂ et de consommation d'énergie finale. La décarbonation des transports sera impulsée en grande partie par des décisions nationales et supranationales (fin de vente de véhicules thermiques en 2035), néanmoins les Communautés de Communes en tant qu'Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) ont un rôle à jouer dans la planification des mobilités alternatives (réseaux cyclables et piétons...) ainsi que dans l'accompagnement de la population et des acteurs économiques vers des pratiques de mobilités durables (conversion des flottes professionnelles, logistique durable, aide VAE, covoiturage ...).

- Orientation 1 : Organiser l'offre de mobilité 2 actions
- Orientation 2 : Développer les mobilités durables 2 actions
- Orientation 3 : Engager les professionnels dans la décarbonation de leur mobilité 3 actions

Axe	Orientation	
AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE	ORGANISER L'OFFRE DE MOBILITE	
Action	Réf. Climat Pratic : Mobilité 1	
4 – ORGANISER LES MOBILITES SUR LE TERRITOIRE		
Echelle	Etat	
<input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	
Pilote	CALENDRIER :	Partenaires
COMMUNAUTES DE COMMUNES	2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031	Communes/PETR
Secteurs concernés	Public-cible	
<input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	<input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE		
<p>Le secteur du transport représente 31% de consommation d'énergie finale sur le territoire et est le principal émetteur de gaz à effet de serre (36%).</p> <p>Les trois Communautés de Communes ont pris la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis 2021 (Loi LOM).</p> <p>Le plan de mobilité simplifié est un outil de planification des mobilités à l'échelle des villes moyennes et territoires ruraux. Cet outil permet d'établir une feuille de route pour le transport des personnes et des marchandises en concertation avec les partenaires et en cohérence avec les territoires voisins.</p>		
DESCRIPTIF / ETAPES		
Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A
C1 – Elaborer un diagnostic de mobilité à l'échelle des Communautés de Communes <ul style="list-style-type: none"> • Quantifier et analyser les flux de déplacements du territoire • Identifier les offres de mobilités • Identifier les principaux pôles générateurs de déplacements et les classifier (travail, loisirs, commerces etc.) • Caractériser les principaux enjeux de mobilité sur le territoire. 	B1 – Planifier des actions pour limiter l'usage de la voiture individuelle <ul style="list-style-type: none"> • Planifier l'aménagement du territoire pour diminuer les besoins en déplacements. Des réflexions dans le cadre de PVD (ccab) sont menées pour la revitalisation des centres-villes ou centres-bourgs : plan de circulation de Sarre-Union, intégration de la mobilité douce dans les travaux d'aménagement. • Planifier les dessertes de transports en commun existants (Par exemple à Saverne : mise en place de navette électrique pour desserte du centre-ville, centre hospitalier etc.) • Prioriser des places de stationnement pour le covoiturage et l'autopartage 	A1 –

	<ul style="list-style-type: none"> Développer des voies apaisées dans les centres villes (voie partagée limitée à 20km/h, limitation 30km/h, piétonnisation de rues) <p>B2 – Prioriser le développement des modes alternatifs de déplacement à la voiture dans la planification</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer les cheminements piétons et sécuriser/rénover les cheminements existants dégradés ou dangereux ; Mener une réflexion sur la mise en place d'un système de covoiturage et de solutions d'autopartage. Favoriser le développement des IRVE sur la voie publique et lieux stratégiques. 									
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS								
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS							
0,2	0,3	0,6								
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION										
<ul style="list-style-type: none"> Part modale des modes de déplacement domicile-travail évolution / 3ans Taux de motorisation des ménages /3ans Nombre d'IRVE /3 ans Comptages routiers sur les principaux axes de circulation /1an 		<table border="1"> <tr> <td>Engagement financier ++</td><td>Moyens humains ++</td></tr> <tr> <td>Impact GES Positif</td><td>Réduction conso d'énergie Positif</td></tr> <tr> <td>Atténuation / Adaptation Oui / Neutre</td><td>Energie renouvelable Neutre</td></tr> <tr> <td>Qualité de l'air Positif</td><td>Biodiversité & Ressources Neutre</td></tr> </table>	Engagement financier ++	Moyens humains ++	Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif	Atténuation / Adaptation Oui / Neutre	Energie renouvelable Neutre	Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Neutre
Engagement financier ++	Moyens humains ++									
Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif									
Atténuation / Adaptation Oui / Neutre	Energie renouvelable Neutre									
Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Neutre									

Axe AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE	Orientation ORGANISER L'OFFRE DE MOBILITE				
Action	5 – PROPOSER UNE OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC ATTRACTIVE ET DE QUALITE	Réf. Climat Pratic : Mobilité 9 Réf. TETE : 4.3.3 Réf. GEREVE :			
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031				
Pilote COMMUNAUTES DE COMMUNES / PETR	Partenaires Communes/PETR				
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...				
ENJEUX ET CONTEXTE <p>Des offres de transports en commun sont présentes sur le territoire mais ne sont pas réparties de manière homogène, un vrai contraste existe entre les niveaux d'équipements selon les Communautés de Communes.</p> <p>L'Alsace Bossue dispose de l'offre la moins développée du territoire, à contrario le Pays de Saverne et sa ville centre disposent de plusieurs solutions de transport public (gare ferroviaire et routière de Saverne, navette e-lico, autopartage, TAD la Comète).</p> <p>Les communautés de communes du Pays de Saverne et de Hanau la Petite Pierre sont desservies par 2 lignes ferroviaires (Metz/Nancy/Saverne- Strasbourg et la ligne Sarreguemines-Strasbourg) et 5 lignes de cars TER transitent par le territoire pour compléter le réseau de transport public régional.</p>					
DESCRIPTIF / ETAPES <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> Démarrer ➤ C Décoller ➤ B Devenir exemplaire ➤ A </div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> C1 – Etudier le besoin en transports en commun <ul style="list-style-type: none"> • Etudier les besoins en transport en commun et leur potentiel de développement (bus inter-entreprises, développement de TAD etc.) à l'échelle du PETR en partenariat avec les entreprises, gestionnaire TC et les collectivités territoriales : état des lieux des TC existants (fréquentation, type d'usagers, dysfonctionnement etc.) et enquête auprès de la population/des communes. </td> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> B1 – Collaborer avec les AOM et les entreprises de la mobilité afin de développer et d'optimiser l'offre de transport public <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux comités opérationnels des gestionnaires de transports et suivi des réseaux de transports publics. </td> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> A1 – </td> </tr> </table>			C1 – Etudier le besoin en transports en commun <ul style="list-style-type: none"> • Etudier les besoins en transport en commun et leur potentiel de développement (bus inter-entreprises, développement de TAD etc.) à l'échelle du PETR en partenariat avec les entreprises, gestionnaire TC et les collectivités territoriales : état des lieux des TC existants (fréquentation, type d'usagers, dysfonctionnement etc.) et enquête auprès de la population/des communes. 	B1 – Collaborer avec les AOM et les entreprises de la mobilité afin de développer et d'optimiser l'offre de transport public <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux comités opérationnels des gestionnaires de transports et suivi des réseaux de transports publics. 	A1 –
C1 – Etudier le besoin en transports en commun <ul style="list-style-type: none"> • Etudier les besoins en transport en commun et leur potentiel de développement (bus inter-entreprises, développement de TAD etc.) à l'échelle du PETR en partenariat avec les entreprises, gestionnaire TC et les collectivités territoriales : état des lieux des TC existants (fréquentation, type d'usagers, dysfonctionnement etc.) et enquête auprès de la population/des communes. 	B1 – Collaborer avec les AOM et les entreprises de la mobilité afin de développer et d'optimiser l'offre de transport public <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux comités opérationnels des gestionnaires de transports et suivi des réseaux de transports publics. 	A1 –			

C2 – Intégrer des objectifs de décarbonation des flottes

- Sensibiliser les élus aux enjeux de décarbonation des flottes en s'appuyant sur l'étude territoriale de mise en place de flottes faibles émissions.
- Demander un taux de flottes décarbonées (BioGNC, électrique etc.) lors des renouvellements des DSP et sensibiliser les prestataires de transport de voyageurs pour la décarbonation de leurs flottes.
- Sensibiliser les communes et les habitants à la mise en place de pédibus ou vélibus et sécuriser les cheminements pour assurer le transport scolaire.

B2 – Mise en place d'une offre de transport public spécifique aux contraintes rurales

- Soutenir les offres de transports déjà existantes et les développer (extension de ligne, ouverture des lignes scolaires au public).
- Un TAD est en place sur la CCPS et une navette électrique gratuite est mise en place dans la ville de Saverne pour faciliter l'utilisation des transports en commun des usagers les plus modestes (desserte du quartier prioritaire).
- Faciliter la mise en place de solutions ou expérimentations innovantes sur le territoire.
- La SNCF va notamment expérimenter son nouveau train électrique destiné aux petites lignes de son réseau à partir de 2026 sur la ligne Sarralbe-Kalhausen qui dessert la commune de Herbitzheim (CCAB).

MOYENS HUMAINS (ETP/AN)

PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS	
0,15	0,2	0,3	0,6	

MOYENS FINANCIERS

Etude : 30000 €
 E-Lico Saverne : 130 000€/an
 TAD CVPS : 70 000€/an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Part modale des transports collectifs pour les déplacements domicile-travail
- Nombre de voyageurs annuels par gare

Engagement financier

++

Moyens humains

++

Impact GES

Positif

Réduction conso d'énergie

Positif

Atténuation / Adaptation

Oui / Neutre

Energie renouvelable

Neutre

Qualité de l'air

Positif

Biodiversité & Ressources

Neutre

Axe	Orientation				
AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE	DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES				
Action		Réf. Climat Pratic : Mobilité 3 Réf. TETE : 4.1.2 Réf. GEREVE : 21			
6 – PROMOUVOIR LA MOBILITE DURABLE					
Echelle					
<input checked="" type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	<i>Etat</i> <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée				
	CALENDRIER :	2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031			
Pilote		<i>Partenaires</i>			
COMMUNAUTES DE COMMUNES / PETR					
Secteurs concernés		<i>Public-cible</i>			
<input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	<input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...				
ENJEUX ET CONTEXTE					
<p>Les Communautés de Communes membres du PETR exercent la compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités » (AOM) depuis 2021. Les Communautés de Communes sont en charge d'organiser les mobilités durables et sont ainsi porteuses de schémas directeurs cyclables sur leur territoire.</p> <p>Au niveau national, le plan vélo fixe un objectif de 12% pour la part modale du vélo d'ici 2030. Le territoire étant en majorité rural, le PCAET ambitionne d'atteindre une part modale du vélo de 5 à 6% à horizon 2030 (3% en 2019).</p>					
DESCRIPTIF / ETAPES					
Démarrer	 C	Décoller	 B	Devenir exemplaire	 A
C1 – Promouvoir le Forfait Mobilité Durable au sein des collectivités et des entreprises		B1 – Soutenir l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE)		A1 –	
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les entreprises au FMD • Mise en place du FMD dans toutes les collectivités (mesure d'exemplarité des collectivités) 		<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une aide financière locale pour l'acquisition de VAE : les 3 EPCI membres du PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau abondent un fond d'intervention pour la mise en place d'une aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique. Le montant de l'aide financière est de 10% du prix d'achat TTC du VAE plafonnés à 100€ et se cumule avec l'aide de l'État. La gestion de la prime (instruction des dossiers et mise en paiement) est déléguée au PETR. • Promouvoir des kits d'électrification auprès de la population et organiser des ateliers de montage. 			

					B2 – Développer des animations vélo Initier et soutenir des événements comme les «fêtes du vélo» organisées par la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre. Le Pays de Saverne Plaine et Plateau promeut également l'aide à l'acquisition des VAE lors d'événements du territoire.
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)					MOYENS FINANCIERS
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		Prime à l'investissement de VAE : 10 000 € (10% du prix d'achat plafonné à 100 € par prime versée) par an Animation : 3000 €/an
0,15	0,2	0,3	0,6		
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION					
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'aide VAE accordée par an et par Communautés de Communes Nombre d'animation de promotion de la mobilité durable Part des collectivités mettant en œuvre le FMD 					Engagement financier + Impact GES Positif Atténuation / Adaptation Oui / Neutre Qualité de l'air Positif
					Moyens humains ++ Réduction conso d'énergie Positif Energie renouvelable Neutre Biodiversité & Ressources Neutre

Axe AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE	Orientation <i>Développer les mobilités durables</i>	Réf. Climat Pratic : Mobilité 8 Réf. TETE : 4.3.2 Réf. GEREVE : 21						
Action	7 – DEVELOPPER LE RESEAU ET LES INFRASTRUCTURES CYCLABLES							
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031						
Pilote COMMUNAUTES DE COMMUNES / PETR	Partenaires Communes/PETR/CeA							
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...							
ENJEUX ET CONTEXTE	<p>Selon le diagnostic du PCAET, le secteur du transport routier est le 1er secteur émetteur en matière de gaz à effet de serre sur le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Cet état des lieux fait apparaître à la fois des déplacements du quotidien (domicile-travail, loisirs etc.) majoritairement effectués en voiture individuelle de par le caractère rural du territoire et le recours principalement aux énergies fossiles pour se déplacer.</p> <p>La Loi LOM votée en 2019 s'inscrit dans une logique de décarbonation des déplacements motorisés et le déploiement de nouvelles solutions de mobilités plus propre.</p> <p>La CC du Pays de Saverne a adopté un schéma directeur cyclable depuis 2020 et les communautés de communes de Hanau la Petite Pierre a délibéré en 2022. L'Alsace Bossue a réalisé un schéma directeur des liaisons cyclables en 2023.</p> <p>Les schémas directeurs cyclables des Communautés de Communes planifient le développement des liaisons cyclables (connexions des centres-bourgs, renforcement du maillage dans les zones urbaines...) et des solutions de stationnement ainsi que du développement d'un écosystème vélo performant et adapté aux besoins des usagers.</p> <p>Ces schémas ont également vocation de développer le cyclo-tourisme sur l'ensemble du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau.</p>							
DESCRIPTIF / ETAPES	<table border="1"> <tr> <td>C1 – Elaborer un schéma directeur cyclable par AOM</td> <td>B1 – Mettre en place un plan pluriannuelle d'investissement dédié</td> <td>A1 –</td> </tr> <tr> <td>• Adopter un schéma directeur cyclable par Communautés de Communes</td> <td>• Se doter d'un plan pluriannuelle d'investissement pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (infrastructures cyclables, stationnement vélo etc.) à court, moyen et long terme.</td> <td></td> </tr> </table>		C1 – Elaborer un schéma directeur cyclable par AOM	B1 – Mettre en place un plan pluriannuelle d'investissement dédié	A1 –	• Adopter un schéma directeur cyclable par Communautés de Communes	• Se doter d'un plan pluriannuelle d'investissement pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (infrastructures cyclables, stationnement vélo etc.) à court, moyen et long terme.	
C1 – Elaborer un schéma directeur cyclable par AOM	B1 – Mettre en place un plan pluriannuelle d'investissement dédié	A1 –						
• Adopter un schéma directeur cyclable par Communautés de Communes	• Se doter d'un plan pluriannuelle d'investissement pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (infrastructures cyclables, stationnement vélo etc.) à court, moyen et long terme.							

	B2 – Développer une offre de stationnement vélo adaptée aux besoins du territoire <ul style="list-style-type: none"> Identifier les lieux stratégiques pour l'installation d'équipements de stationnement sécurisé B3 – Mettre en place d'une communication adaptée <ul style="list-style-type: none"> Identifier les itinéraires pour élaborer une communication adaptée aux différentes cibles : population, touristes etc. Communiquer sur le réseau cyclable et leurs signalisations auprès de la population et les usagers d'autres modes de transport (ex : voie apaisée, vélo-rue, voie verte etc.). 													
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>PETR</th><th>CCAB</th><th>CCHLPP</th><th>CCPS</th><th></th><th></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,2</td><td>0,3</td><td>0,6</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>		PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			0,2	0,3	0,6				CCPS : 11 à 12 euros/an/hab CCHLPP : Investissement compris entre 6 et 13 millions sur 15 ans et environ 32 euros/hab/an CCAB : plan pluriannuel d'investissement sur la période 2025-2030
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS											
0,2	0,3	0,6												
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION														
<ul style="list-style-type: none"> Part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail par CC Nombre de km de pistes cyclables et part d'évolution par an par CC Nombre de stationnements vélo et part d'évolution par an par CC 	Engagement financier +++	Moyens humains ++												
	Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif												
	Atténuation / Adaptation Oui / Neutre	Energie renouvelable Neutre												
	Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Neutre												

Axe AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE	Orientation ENGAGER LES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES DANS LA DECARBONATION DE LEUR MOBILITE
Action	Réf. Climat Pratic : Réf. TETE : Réf. GEREVE : 22, 23
8 – DECARBONER LES FLOTTES PROFESSIONNELLES	
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote PETR	Partenaires Communautés de Communes/Région Grand Est/Producteurs et fournisseurs d'énergie/Entreprises
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...
ENJEUX ET CONTEXTE Le secteur du transport représente 31% de consommation d'énergie finale sur le territoire majoritairement issue d'énergies fossiles, et est le principal émetteur de gaz à effet de serre (36%). Pour répondre aux enjeux de décarbonation des transports ainsi qu'aux réglementations nationales et supranationales, mener une étude territoriale sur la transformation des flottes professionnelles par des véhicules à faibles émissions et le développement d'un maillage d'infrastructures de ravitaillement, apparaît comme un levier déterminant pour inciter toutes les parties prenantes à décarboner leur mobilité. Il existe par ailleurs une obligation pour les collectivités et certaines entreprises de verdier leur flotte de véhicules. Pour les collectivités territoriales, leurs groupements, et leurs établissements publics qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules de moins de 3.5t : • jusqu'à fin 2024, au moins 30% des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE ; • à partir de 2025, cette part minimale est de 40%. Les entreprises gérant un parc de plus de 100 véhicules automobiles dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ont l'obligation d'intégrer une part minimale croissante de véhicules à faibles émissions (VFE) dans les renouvellements annuels effectués. Depuis le 1er janvier 2022, au moins 10% des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE. Cette part minimale passe à 20% à partir de 2024, de 40% à partir de 2027 et 70% à partir de 2030. La Région Grand Est porte un Appel à Projet « Soutien aux études territoriales de mise en place de flottes faibles émissions », afin de répondre aux enjeux de mobilité sur son territoire le Pays de Saverne Plaine et Plateau a candidaté à cet appel à projet pour le compte de ces trois communautés de communes en décembre 2023. Cette étude a été réalisé en 2024.	

DESCRIPTIF / ETAPES	Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A
<p>C1 – Réaliser une étude territoriale de mise en place de flottes faibles émissions Cette étude permet d'identifier le potentiel de mutation des flottes de véhicules en véhicules à faibles émissions sur le territoire et de construire un scénario le plus vertueux en termes d'économie, d'écologie avec une réponse technique adaptée pour l'ensemble des acteurs de la mobilité et du transport. Elle aboutira à un schéma directeur de la mobilité faibles émissions comprenant à la fois une stratégie de conversion des flottes professionnelles privées et publiques à la mobilité faibles émissions et les stations d'avitaillement associées aux besoins identifiés. Cette étude est également un pré-requis pour l'obtention des aides du programme Climaxion pour l'acquisition de véhicule faible émission.</p> <p>Cette mission confiée à un bureau d'étude spécialisé est réalisée en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> Phase 1 : Diagnostic et état des lieux des flottes et des acteurs ; inventaire et potentiel des énergies renouvelables ; inventaire des réseaux énergétiques et des enjeux locaux. Cette phase prévoit également un événement d'acculturation à la mobilité faibles émissions. Phase 2 : Création de trois scénarios de conversion de flottes et le dimensionnement de potentielles stations multi-énergies. Cette phase a fait l'objet de trois ateliers de travail avec les transporteurs, donneurs d'ordres et partenaires engagés dans la démarche sur le territoire. Phase 3 : Consolidation du scénario final et mise en place d'un plan d'action et des outils de pilotage. 	<p>B1 – Accompagner les acteurs dans l'implantation de solutions d'avitaillement d'énergies vertes</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les acteurs engagés dans la démarche afin de mettre en place le plan d'actions défini en phase 3 de l'étude pour l'implantation de stations d'énergies alternatives : <ul style="list-style-type: none"> sécurisation du foncier ; recherche de nouveaux transporteurs pour sécuriser des volumes suffisants. 	<p>A1 – Suivre l'évolution de conversion de flottes et inciter de nouveaux acteurs à la décarbonation</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs économiques à la décarbonation de leurs flottes et les informer sur les aides disponibles. Suivi annuel des taux de transformations des flottes. Suivi du maillage des points d'avitailllements d'énergies vertes (IRVE, station Bio-GNC, station hydrogène etc.). 	

MOYENS HUMAINS (ETP/AN)					MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		Etude 82 112 € TTC (subvention 80% Climaxion) Animation : 5000 € sur 3 ans	
0,15						
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION					Engagement financier	Moyens humains
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de stations d'avitaillement sur le territoire (privée ou publique) 					++	+
					Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Neutre
					Atténuation / Adaptation Oui / Neutre	Energie renouvelable Neutre
					Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Neutre

Axe AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE	Orientation ENGAGER LES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES DANS LA DECARBONATION DE LEUR MOBILITE
Action	Réf. Climat Pratic : Mobilité 2 Réf. TETE : 4.1.2 Réf. GEREVE : 21
9 – ELABORATION DE PLANS DE MOBILITE EMPLOYEUR	
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input checked="" type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée
Pilote	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Partenaires CCI	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...
ENJEUX ET CONTEXTE Les déplacements domicile travail représentent 28% des émissions de GES pour les entreprises. Ils sont un réel levier de décarbonation pour les entreprises et collectivités : <ul style="list-style-type: none">• Combiner réduction des impacts environnementaux/empreinte carbone ET amélioration de l'attractivité des sites d'activités en renforçant leur desserte/accessibilité, amélioration qualité de vie, dynamisme du site• Sensibiliser les employés pour une meilleure connaissance des pratiques de mobilité• Mutualiser les services à l'échelle d'un site.	
DESCRIPTIF / ETAPES 	
C1 – Sensibiliser les entreprises et collectivités aux enjeux de mobilité <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser aux enjeux liés aux déplacements domicile-travail et interne aux activités de l'entreprise et des collectivités.• Promouvoir l'accompagnement des entreprises proposé par la CCI dans l'élaboration de leur PDMEc (Plan De Mobilité Employeur commun). Le PDME vise à rationaliser les déplacements générés par une entreprise (domicile-travail, déplacements pro, livraisons...), le PDMEc fait collaborer plusieurs entreprises ayant une proximité géographique, mutualiser les besoins et le plan d'actions, pour accorder plus de possibilités et de moyens pour les mobilités. Son rôle :	B1 – Elaborer des plans de déplacements inter-entreprises A1 – <ul style="list-style-type: none">• Diagnostic territorial, état des lieux de l'existant• Enquête mobilité (comportement, besoins) et enquête déplacements domicile-travail des salariés à l'échelle de l'ensemble des entreprises du site• Réaliser et mettre en œuvre un plan d'actions favorisant les mobilités alternatives de manière collective à l'échelle des entreprises et/ou collectivités collaboratrices du projet.

<ul style="list-style-type: none"> ○ Fédérer les différents acteurs du projet (lien entre entreprises et lien entre collectivité-entreprises) ○ Animer la démarche à travers des réunions d'information et de sensibilisation (fresque de la mobilité) 												
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS										
<table border="1"> <tr> <td>PETR</td><td>CCAB</td><td>CCHLPP</td><td>CCPS</td><td></td><td></td></tr> </table>		PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS							
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS									
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION												
<ul style="list-style-type: none"> ● Part d'entreprises et/ou collectivités engagées dans un PDMEc 		<table border="1"> <tr> <td>Engagement financier ++</td><td>Moyens humains +</td></tr> <tr> <td>Impact GES <i>Positif</i></td><td>Réduction conso d'énergie <i>Neutre</i></td></tr> <tr> <td>Atténuation / Adaptation <i>Neutre / Neutre</i></td><td>Energie renouvelable <i>Neutre</i></td></tr> <tr> <td>Qualité de l'air <i>Positif</i></td><td>Biodiversité & Ressources <i>Neutre</i></td></tr> <tr> <td></td><td></td></tr> </table>	Engagement financier ++	Moyens humains +	Impact GES <i>Positif</i>	Réduction conso d'énergie <i>Neutre</i>	Atténuation / Adaptation <i>Neutre / Neutre</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>	Qualité de l'air <i>Positif</i>	Biodiversité & Ressources <i>Neutre</i>		
Engagement financier ++	Moyens humains +											
Impact GES <i>Positif</i>	Réduction conso d'énergie <i>Neutre</i>											
Atténuation / Adaptation <i>Neutre / Neutre</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>											
Qualité de l'air <i>Positif</i>	Biodiversité & Ressources <i>Neutre</i>											

Axe AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE	Orientation ENGAGER LES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES DANS LA DECARBONATION DE LEUR MOBILITE	
Action 10 – OPTIMISER LA LOGISTIQUE ET LA GESTION DES FLUX DE MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE		Réf. Climat Pratic : Mobilité 6 Réf. TETE : 4.2.3 Réf. GEREVE : 24
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input checked="" type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote COMMUNAUTES DE COMMUNES	Partenaires Région Grand Est/SNCF/Groupe de pilotage des entreprises du CEAB/Banque des territoires/Communes	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE Le secteur du transport représente 31% de consommation d'énergie finale sur le territoire majoritairement issue d'énergies fossiles, et est le principal émetteur de gaz à effet de serre (36%). Le transport de marchandises et de personnes représente 27% du total des consommations d'énergies du secteur (205GWh). Le fret de marchandises représente 26% des émissions de GES, principalement du CO2. Il émet également des polluants atmosphériques de type Nox, COVNM et des particules fines responsable de dégradation de la qualité de l'air extérieur malgré des améliorations notables dû aux évolutions des normes environnementales des modes de transports (normes euro 5,6 etc.). Deux zones sensibles à la pollution de l'air ont été recensé sur le territoire : secteur de Saverne et de Sarre-Union. S'engager vers une logistique urbaine durable et une optimisation des flux de marchandises (liés aux ménages, aux activités économiques et activités de collecte)		
DESCRIPTIF / ETAPES Démarrer ➤ C C1 – Identifier des flux de marchandises <ul style="list-style-type: none">• Identifier les acteurs et les cartographier• Réaliser un état des lieux des flux de marchandises et les cartographier	Décoller ➤ B B1 – Etudier les potentiels de régénération du fret ferroviaire sur la ligne fret Réding-Drulingen (2025) en Alsace Bossue <ul style="list-style-type: none">I. Phase A : étude d'opportunité économique (tranche ferme)<ul style="list-style-type: none">• Identification des acteurs locaux utilisateurs potentiels de la ligne fret• Evaluation du potentiel du report vers le mode ferroviaire• Identification des opérateurs et des logisticiens en capacité d'assurer un fret en mode intermodal	Devenir exemplaire ➤ A A1 –

	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la pertinence économique de la solution ferroviaire en comparaison des coûts actuels et futurs du fret routier • Détermination des conditions de fiabilité d'un service de fret ferroviaire • Éclairer cette analyse d'une évaluation des paramètres environnementaux (bilan carbone) <p>II. Phase B : étude de faisabilité technique et financière pour la régénération de la ligne capillaire et son équipement d'un terminal embranché en bout de ligne (tranche conditionnelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimation du coût de la régénération et de l'équipement des infrastructures existantes • Réalisation d'un hub ferroviaire en bout de ligne • Identification des coûts de maintenance de la ligne et du terminal • Plan de financement prévisionnel • -Modes de gestion et montage juridique 					
C2 – Sensibiliser à la logistique durable	B2 – Réglementer et optimiser la gestion des flux de marchandises					
<ul style="list-style-type: none"> • Auprès des acteurs de la logistique • Auprès des acteurs économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un règlement pour une logistique durable dans les centre-ville et centre bourg (plage horaire pour les nuisances etc.) • Développer les points relais (en partenariat avec les commerçants, lockers dans les lieux stratégiques comme les gares ou les enseignes de grande distribution) • Mettre en place une stratégie du dernier km (par ex : déplacement en vélos cargo) • Mettre en place de solutions alternatives au fret routier (par exemple : voie fluviale) 					
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS				
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			
0,2						
						Etude CCAB : 59.000 € (50 % Région GE (CAPFRET), 30 % Banque des Territoires, 20 % CCAB)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
• Nombre d'acteurs sensibilisés à la logistique durable	Engagement financier ++
	Impact GES Positif
	Atténuation / Adaptation Neutre
	Qualité de l'air Positif
	Moyens humains +
	Réduction conso d'énergie Positif
	Energie renouvelable Neutre
	Biodiversité & Ressources Neutre

AXE 3 : BAISSE LE BESOIN EN ENERGIE DANS LE BATIMENT

Pour réduire nos besoins en énergie dans le bâtiment, il est nécessaire de les diminuer de 50 à 60% d'ici 2050 (par rapport à 2012) et de baisser les émissions de GES de 93% (par rapport à 1990). La rénovation énergétique du bâti construit en majorité avant l'instauration des réglementations thermiques est donc un enjeu primordial avec un objectif de 1000 rénovations globales (habitat privé) par an d'ici 2050 (Espace Conseil France Rénov', abondements des aides de l'ANAH ...). Au-delà de l'habitat privé, les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires en matière de rénovation et d'optimisation énergétique de son patrimoine ainsi que dans la planification de l'habitat du territoire.

- Orientation 1 : Massifier la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique 2 actions
- Orientation 2 : Diminuer les émissions de GES dans le bâtiment 1 action
- Orientation 3 : Mobiliser les professionnels pour monter en compétence sur les rénovations et constructions 1 action

Axe BAISSER LE BESOIN EN ENERGIE DANS LE BATIMENT	Orientation MASSIFIER LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE	
Action		Réf. Climat Pratic : Partenariat Coopération 5 Réf. TETE : 6.2.3 Réf. GEREVE :
11 – MISE EN PLACE D’UN SERVICE D’ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ÉNERGETIQUE		
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	CALENDRIER : Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031	
Pilote PETR	Partenaires Communautés de Communes/CeA/Région Grand Est/Oktave	
<input type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE Le secteur Résidentiel représente le 1er secteur en termes de consommation avec 35 % des consommations d'énergie sur le territoire, et est le 3ème secteur en termes d'émissions de GES. Le bâti du territoire est caractérisé par plus de 50% des logements construits avant la première réglementation thermique (1974), et plus de 80% avant les années 2000. Du fait d'un bâti ancien, l'enjeu de la rénovation énergétique des logements est primordial pour diminuer les consommations d'énergie et des émissions de GES du territoire. L'objectif étant de favoriser le passage à l'action et multiplier les rénovations globales grâce au conseil et l'accompagnement des ménages ainsi que des actions de sensibilisation. Le PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau pilote l'Espace Conseil France Rénov' dans le cadre du pacte territoriale porté par la Collectivité Européenne d'Alsace en partenariat avec l'Anah. L'Espace Conseil France Rénov' du Pays de Saverne Plaine et Plateau couvre ces 3 EPCI membres et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn par convention partenariale. Le service est externalisé à la SEM Oktave depuis mai 2022.		
DESCRIPTIF / ETAPES 	B1 – Conseiller et accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique • Informer sur les aides financières éligibles (MPR', CEE etc.) et leurs conditions d'attributions. ○ France Rénov'	A1 –
C1 – Sensibiliser à la rénovation énergétique de l'habitat privé • Animer des réunions publiques d'informations pour informer sur les aides financières disponibles et sensibiliser sur des réglementations en vigueur.		

<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les ménages lors des salons et manifestations sur l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif Mut'Archi du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord pour le bâti ancien construit avant 1948. Opérateurs de la CeA pour un accompagnement des ménages très modestes, modestes et propriétaires bailleurs pour des projets de rénovations énergétiques notamment de logements dégradés, et pour un accompagnement à la perte d'autonomie. L'Adil pour des conseils juridiques etc. <ul style="list-style-type: none"> Conseiller sur les travaux à prioriser et analyse des devis. Réorienter les ménages selon leurs projets. Informier sur les dispositifs en vigueur (Mon Accompagnateur Rénov') et communiquer une liste d'artisans RGE. Proposer un conseil renforcé dans le cadre de projets de rénovations globales (visite sur site).
---	---

MOYENS HUMAINS (ETP/AN)						MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS	Externalisé		80 000€/an	
0,2				1			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions publiques d'information par an et CC Nombre de participants aux réunions publiques par an et CC Nombre de participation à des manifestations et salons par an Nombre de prises de contacts téléphoniques par an à l'ECFR Nombre de rendez-vous effectués par an par l'ECFR Nombre de conseils renforcés par an délivrés par l'ECFR Nombre de dossiers instruits ayant bénéficiés d'une aide Anah et collectivités 							
						Engagement financier ++	Moyens humains +
						Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif
						Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Neutre
						Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Neutre

Axe BAISSER LE BESOIN EN ENERGIE DANS LE BATIMENT	Orientation MASSIFIER LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE			
Action	Réf. Climat Pratic : Bâtiment 1 Réf. TETE : 1.2.4 Réf. GEREVE :			
12 – PLANIFIER LA RENOVATION DE L'HABITAT ET LA CONSTRUCTION DURABLE SUR LE TERRITOIRE				
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée			
CALENDRIER :	2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031			
Pilote COMMUNAUTES DE COMMUNES	Partenaires CeA/PETR/PRNVN			
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...			
ENJEUX ET CONTEXTE Le secteur résidentiel est responsable 1/3 des consommations d'énergies finales du territoire et est le 3ème secteur émetteur de GES. Les 2/3 du parc bâti ont été construit avant toutes réglementations thermiques et se caractérisent par de l'habitat individuel. La loi Climat & Résilience ainsi que la loi ZAN oblige la prise en compte des enjeux air-climat-énergie dans l'ensemble des plans et programmes.				
DESCRIPTIF / ETAPES <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%; background-color: orange; color: white; padding: 5px;">Démarrer ➤ C</td> <td style="width: 33%; background-color: limegreen; color: white; padding: 5px;">Décoller ➤ B</td> <td style="width: 33%; background-color: green; color: white; padding: 5px;">Devenir exemplaire ➤ A</td> </tr> </table>		Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A
Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A		
C1 –	B1 – Planifier l'habitat en prenant en compte les enjeux climat-air-énergie <ul style="list-style-type: none"> • Définir des stratégies locales de l'habitat en intégrant les enjeux climat-air-énergie Le Plan local de l'habitat de la CCPS (2024-2030) et la Stratégie Habitat de la CeA ont été élaborés en prenant en compte les enjeux de la rénovation énergétique du bâti et de la sobriété foncière. • Fixer des objectifs ambitieux en matière de construction durable et de rénovation de l'habitat (niveau BBC ou rénovation globale). • Sensibiliser les acteurs (collectivités, constructeurs) aux enjeux de la qualité de l'air intérieure pour la construction neuve et les rénovations énergétiques. 	A1 – Mettre en œuvre des dispositifs financiers pour rendre opérationnel la planification Les Communautés de Communes et les communes principales du territoire en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace mettent en œuvre deux dispositifs d'accompagnement gratuit et d'aides financières pour l'amélioration de l'habitat : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les ménages très modestes et modestes ainsi que de propriétaires bailleurs dans le cadre du Pacte Territorial, • Mettre en place des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH et Opah-RU) à Saverne, Sarre-Union, Bouxwiller et Ingwiller. 		

MOYENS HUMAINS (ETP/AN)					MOYENS FINANCIERS								
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		CCAB : 140000 €/an pour le PIG CCPS : 140 000€/an (dont 60 000€ PIG et 67000€ OPAH) CCHLPP : 60 000€/an pour le PIG et une enveloppe totale de 783 000 € pour l'OPAH-RU sur la période 2025-2029								
0,5	0,6	0,6											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION													
<ul style="list-style-type: none"> Construction : Suivi des permis de construire Rénovation : Nombre de logements rénovés avec les dispositifs ANAH abondés par les collectivités 					<table border="1"> <tr> <td>Engagement financier ++</td><td>Moyens humains ++</td></tr> <tr> <td>Impact GES <i>Positif</i></td><td>Réduction conso d'énergie <i>Positif</i></td></tr> <tr> <td>Atténuation / Adaptation <i>Neutre</i></td><td>Energie renouvelable <i>Neutre</i></td></tr> <tr> <td>Qualité de l'air <i>Positif</i></td><td>Biodiversité & Ressources <i>Neutre à positif</i></td></tr> </table>	Engagement financier ++	Moyens humains ++	Impact GES <i>Positif</i>	Réduction conso d'énergie <i>Positif</i>	Atténuation / Adaptation <i>Neutre</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>	Qualité de l'air <i>Positif</i>	Biodiversité & Ressources <i>Neutre à positif</i>
Engagement financier ++	Moyens humains ++												
Impact GES <i>Positif</i>	Réduction conso d'énergie <i>Positif</i>												
Atténuation / Adaptation <i>Neutre</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>												
Qualité de l'air <i>Positif</i>	Biodiversité & Ressources <i>Neutre à positif</i>												

Axe BAISSER LE BESOIN EN ENERGIE DANS LE BATIMENT	Orientation DIMINUER LES EMISSIONS DE GES DANS LE BATIMENT	Réf. Climat Pratic : Bâtiments 3 Réf. TETE : 2.1.2 Réf. GEREVE :
Action		
13 – ÉLABORER UNE STRATEGIE PATRIMONIALE INCLUANT UN PROGRAMME DE RENOVATION		
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	CALENDRIER : <i>Etat</i> <input checked="" type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031	
Pilote COMMUNAUTES DE COMMUNES/COMMUNES	<i>Partenaires</i> PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau / Communes/ ADEME & Climaxion	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	<i>Public-cible</i> <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE En 2022, le secteur tertiaire est responsable d'environ 12% des consommations d'énergie finale (4e secteur) et contribue à hauteur de 8% des émissions de gaz à effet de serre (5e secteur). Les collectivités territoriales disposent d'un parc de bâtiment plus ou moins important selon sa taille afin de répondre à ces besoins (mairies, écoles, bibliothèques etc.) et sont encouragées à diagnostiquer leur patrimoine afin de fixer à moyen et long terme leurs besoins : réhabilitation, optimisation des usages, besoin en construction neuve etc.) Issue de la loi Elan parue en 2018, le décret tertiaire entré en vigueur le 1er octobre 2019 vise à réduire les consommations d'énergie pour tous bâtiments à usage tertiaire supérieurs à 1000 m ² . Le décret tertiaire fixe des objectifs de réduction suivant : 40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 (par rapport à 2010).		
DESCRIPTIF / ETAPES		
Démarrer  C	Décoller  B	Devenir exemplaire  A
C1 – Réaliser un état des lieux des bâtiments patrimoniaux • Recenser les bâtiments communaux ou intercommunaux de plus de 1000 m ² afin de se fixer des objectifs de réductions des consommations d'énergie et planifier les rénovations énergétiques nécessaires. Un état des lieux des bâtiments dans les communes de Sarre-Union, Diemeringen et Drulingen a été réalisé à l'occasion du Programme Petites Villes de Demain.	B1 – Programmer la mise en oeuvre d'une stratégie patrimoniale et prendre en compte les sources de financements disponibles • Etablir une stratégie de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES à court terme (2030) et long terme (2050) et planifier un programme de rénovation énergétique pour atteindre les objectifs fixés. • Mise en œuvre du plan d'action opérationnel : prioriser les bâtiments principaux et les plus énergivores, massifier les travaux pour réaliser des économies d'échelle, quantifier les	A1 – Suivi énergétique et optimisation des systèmes de pilotage • Suivi annuel des consommations énergétiques des bâtiments. • Mise en œuvre d'outils de pilotage performants.

				économies d'énergie et de GES (consommation énergétique inférieure à 300 kWhEP/m ²). • Sensibilisation et sollicitation des financements disponibles : mutualisation des commandes, les Certificats d'économie d'énergie, l'intrating ou encore le fond vert.	
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)			MOYENS FINANCIERS		
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		
0,5	0,6	0,6			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION			Engagement financier ++	Moyens humains ++	
<ul style="list-style-type: none"> • État des lieux effectués par CC • Nombre de bâtiments rénovés par CC • Part d'économies d'énergie engendrées par les rénovations et les actions de sobriété par CC 			Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif	
			Atténuation / Adaptation Positif/Neutre	Energie renouvelable Positif	
			Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Neutre à positif	

Axe BAISSER LE BESOIN EN ENERGIE DANS LE BATIMENT	Orientation DIMINUER LES EMISSIONS DE GES DANS LE BATIMENT	Réf. Climat Pratic : Bâtiments 10 Réf. TETE : 6.2.1 Réf. GEREVE :			
14 – COOPERER AVEC LES ACTEURS PROFESSIONNELS DU BATIMENT ET DE L'IMMOBILIER					
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input checked="" type="checkbox"/> Programmée <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031	CALENDRIER :			
Pilote PETR	Partenaires Communautés de Communes/ PNRVN/ CeA /Région Grand Est				
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...				
ENJEUX ET CONTEXTE					
Le secteur Résidentiel représente le 1 ^{er} secteur en termes de consommation avec 35 % des consommations d'énergie sur le territoire, et est le 3 ^{ème} secteur en termes d'émissions de GES.					
Afin de massifier les rénovations énergétiques performantes des logements sur le territoire, il est primordial de s'associer aux professionnels pour limiter les freins du passage à l'acte en sécurisant le parcours des ménages et de favoriser l'acculturation des professionnels sur les dispositifs d'accompagnement et des aides financières éligibles aux ménages.					
DESCRIPTIF / ETAPES <table border="1"> <tr> <td>C1 – Animer un réseau de professionnels du bâtiment et de l'habitat <ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations (PETR et ses partenaires notamment via le programme Eco-Rénover du PNRVN) afin de faire monter en compétences les artisans sur la rénovation performante et la construction/réhabilitation durable (formation pour le patrimoine bâti avant 1948, sur les matériaux biosourcés etc.). Mise en réseau des acteurs. Recenser les artisans travaillant avec des matériaux biosourcés et/ou signataires de la charte éco-rénover du PNRVN. </td> <td>B1 – Mise en place d'une charte d'engagement <ul style="list-style-type: none"> Porter une Charte d'engagement pour des travaux de rénovation énergétique performante sur le territoire avec pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens entre les acteurs du service public et les professionnels du bâtiment afin de fluidifier le parcours des particuliers entre conseils, financement, travaux. Augmenter le passage à l'acte. Augmenter les rénovations globales. <p>A travers cette charte, le PETR entend créer un réseau de professionnels labélisés par le territoire afin de mettre en avant leur savoir-faire et de sécuriser le parcours pour les ménages.</p> </td> <td>A1 –</td> </tr> </table>			C1 – Animer un réseau de professionnels du bâtiment et de l'habitat <ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations (PETR et ses partenaires notamment via le programme Eco-Rénover du PNRVN) afin de faire monter en compétences les artisans sur la rénovation performante et la construction/réhabilitation durable (formation pour le patrimoine bâti avant 1948, sur les matériaux biosourcés etc.). Mise en réseau des acteurs. Recenser les artisans travaillant avec des matériaux biosourcés et/ou signataires de la charte éco-rénover du PNRVN. 	B1 – Mise en place d'une charte d'engagement <ul style="list-style-type: none"> Porter une Charte d'engagement pour des travaux de rénovation énergétique performante sur le territoire avec pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens entre les acteurs du service public et les professionnels du bâtiment afin de fluidifier le parcours des particuliers entre conseils, financement, travaux. Augmenter le passage à l'acte. Augmenter les rénovations globales. <p>A travers cette charte, le PETR entend créer un réseau de professionnels labélisés par le territoire afin de mettre en avant leur savoir-faire et de sécuriser le parcours pour les ménages.</p>	A1 –
C1 – Animer un réseau de professionnels du bâtiment et de l'habitat <ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations (PETR et ses partenaires notamment via le programme Eco-Rénover du PNRVN) afin de faire monter en compétences les artisans sur la rénovation performante et la construction/réhabilitation durable (formation pour le patrimoine bâti avant 1948, sur les matériaux biosourcés etc.). Mise en réseau des acteurs. Recenser les artisans travaillant avec des matériaux biosourcés et/ou signataires de la charte éco-rénover du PNRVN. 	B1 – Mise en place d'une charte d'engagement <ul style="list-style-type: none"> Porter une Charte d'engagement pour des travaux de rénovation énergétique performante sur le territoire avec pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens entre les acteurs du service public et les professionnels du bâtiment afin de fluidifier le parcours des particuliers entre conseils, financement, travaux. Augmenter le passage à l'acte. Augmenter les rénovations globales. <p>A travers cette charte, le PETR entend créer un réseau de professionnels labélisés par le territoire afin de mettre en avant leur savoir-faire et de sécuriser le parcours pour les ménages.</p>	A1 –			

MOYENS HUMAINS (ETP/AN)					MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		3000€ /an	
0,2						
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises du bâtiment qualifiées RGE Nombre de professionnels signataires de la charte par CC Nombre d'ateliers organisés Nombre de signataire de la charte éco-rénover du PNRVN 					Engagement financier +	Moyens humains +
					Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre
					Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Neutre
					Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre

AXE 4: DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE

Actuellement, les énergies renouvelables produites sur le territoire couvrent 24% de notre consommation d'énergie. En 2050, le territoire se fixe comme objectif de couvrir nos besoins en énergie avec 100% d'ENR. Pour diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, il convient donc à la fois de massifier le déploiement d'énergies renouvelables (solarisation du bâti, réseau de chaleur, méthanisation...) et d'améliorer l'efficacité énergétique de nos équipements (éclairage public...).

- Orientation 1 : Planifier et encourager le développement des ENR sur le territoire 3 actions
- Orientation 2 : Encourager l'efficacité énergétique et la sobriété pour consommer moins 1 action
- Orientation 3 : Encourager les potentiels de valorisation énergétique et l'efficacité énergétique 2 actions

Axe DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE	Orientation PLANIFIER ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE
Action 15 – METTRE EN PLACE UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES ET DES RESEAUX DE CHALEUR	Réf. Climat Pratic : Réf. TETE : Réf. GEREVE :
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Finalisée 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote PETR	Partenaires Communautés de Communes / ECFR'/PNRVN/ Région Grand Est/ CeA
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...
ENJEUX ET CONTEXTE Un Schéma Directeur des Energies est outil de prospection permettant de définir les potentiels de développement de chaque filière et d'établir en conséquence un mix énergétique à mettre en œuvre sur le territoire. Ce schéma doit venir en complément des objectifs établis dans le PCAET et prendre en compte ces objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale. Le Schéma Directeur des Energies du Pays de Saverne Plaine et Plateau a été réalisé dans l'objectif de définir le mix énergétique territorialisé et son outil de mise en œuvre pour une offre décentralisée d'énergie renouvelable sur le territoire qui répond à l'objectif 1 483 GWH/an d'ici 2050.	
DESCRIPTIF / ETAPES C1 – .	B1 – Diagnostic des gisements Analyser les potentiels de développement par filière en tenant compte des contraintes juridiques, géographiques, techniques etc. Dans un premier temps, les différents gisements en énergie renouvelable du territoire devront être identifiés précisément. Puis, les contraintes territoriales devront être prises en compte : servitudes juridiques, environnementales, patrimoniales, d'urbanisme, contraintes géographiques, trame verte et bleue etc. Les réseaux existants de distribution d'énergie et les possibilités de raccordement et leurs coûts devront bien entendu être identifiés et pris en compte. L'ensemble de ces données, gisements/contraintes-servitudes/réseaux, devront être cartographiées de manière précise et dynamique.
A1 –	

B2 – Définition d'une stratégie territoriale de mix énergétique

Cette stratégie devra comprendre sa faisabilité juridique, technique et financière, en prenant en compte les enjeux paysagers et écologiques.

A partir du diagnostic, chaque type d'énergie renouvelable fera l'objet d'un plan d'actions détaillé quant à sa localisation, sa production, sa distribution, et son coût-efficacité.

La production d'énergie photovoltaïque, laquelle constituera certainement un enjeu important du mix énergétique, devra être analysée selon les possibilités offertes par les toitures existantes et futures et la pose au sol. De plus, la localisation du photovoltaïque au sol sera étudiée finement en intégrant les opportunités du territoire : les friches industrielles, l'agrivoltaïque, les délaissés de foncier etc.

B3 – Etablir la gouvernance et la mise en œuvre du schéma directeur

Modèle de mise en œuvre opérationnelle d'une offre d'énergie renouvelable décentralisée.

MOYENS HUMAINS (ETP/AN)

PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		

MOYENS FINANCIERS

52 650,00€ TTC

- Ratio ENR dans les consommations d'énergies/an
- Part des ENR par filières/an

Engagement financier ++	Moyens humains +
Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre
Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Positif
Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre

Axe DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE	<i>Orientation</i> PLANIFIER ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE
Action 16 – AUGMENTER LA PART DE CHALEUR RENOUVELABLE	Réf. Climat Pratic : Bâtiments 5 - 6 Réf. TETE : 2.2.1 Réf. GEREVE : 2.2.3
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	<i>Etat</i> CALENDRIER : <input type="checkbox"/> Non commencée 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Programmée 2026 <input checked="" type="checkbox"/> En cours 2027 <input type="checkbox"/> Finalisée 2028 2029 2030 2031
Pilote PETR / COMMUNAUTES DE COMMUNES / COMMUNES	<i>Partenaires</i> Distributeurs d'énergies / Fonds chaleur de l'ADEME/ Climaxion
Secteurs concernés <input checked="" type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	<i>Public-cible</i> <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...
ENJEUX ET CONTEXTE Les besoins chaleur représentent entre 40 et 50% des consommations d'énergie finale sur le territoire du Pays de Saverne, et entre 60 et 85% à l'échelle du bâti résidentiel et tertiaire. Les consommations issues du chauffage et eau chaude sanitaire restent encore trop dépendantes des énergies fossiles (gaz et fioul), le taux de dépendance des Communautés de Communes du territoire varie de 30 à 50%. Néanmoins, le territoire dispose d'une filière bois-énergie très développée qui représente avec les pompes à chaleur 25 % à 45 % de la consommation d'énergies renouvelables sur le secteur résidentiel. La Loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 (LTECV) fixe comme objectif l'atteinte de 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) prévoit la multiplication par 5 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid.	
DESCRIPTIF / ETAPES C1 – .	Démarrer C B1 – Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables pour les besoins en chaleur <ul style="list-style-type: none"> Promotion des énergies renouvelables et de récupérations ainsi que des outils de financement (Fond Chaleur de l'Ademe) à destination des élus du territoire. Développement de réseaux de chaleur Décoller B A1 – Suivre l'évolution des ENR pour les besoins en chaleur (et de froid) et atteindre les objectifs fixés <ul style="list-style-type: none"> Atteinte 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030. Devenir exemplaire A

						<ul style="list-style-type: none"> Permettre au bâti collectif de se raccorder sur les réseaux de chaleur publics grâce au classement des réseaux de chaleur Veiller au maintien des réseaux de chaleur existants (RC de Sommerau) Développement des achats groupés d'énergies notamment de biomasse (pellets, granulés etc.) pour faire baisser les coûts. Elaborer une stratégie de développement d'une filière locale de récupération de la chaleur fatale. Promouvoir le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire auprès des particuliers et des collectivités. Encourager la géothermie selon les potentiels identifiés sur le territoire (SDENR, Cartographie IGN ENR). Sur le territoire de Hanau La Petite Pierre, une étude de faisabilité en cours à Wimmenau. 	
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)						MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			40 000 €	
0,2	0,2	0,1	0,05				
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION							
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réseaux déclarés Km de réseau de chaleur et de froid Nombre de bâtiments raccordés aux réseaux de chaleur classés Puissance installée en GWh issue du solaire thermique Puissance en GWh issue de la filière bois énergie Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération pour les besoins en chaleur (et de froid) 				Engagement financier ++	Moyens humains +		
				Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Neutre		
				Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Positif		
				Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre		

Axe DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE		Orientation PLANIFIER ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE
Action	17 – AUGMENTER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES	Réf. Climat Pratic : Energie 7 2.2.4 Réf. TETE : 3.2.2 3.2.3 Réf. GEREVE : 30
Echelle	<input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote	PETR /	Partenaires Communautés de Communes/Communes/Centrales Villageoises du Pays de Saverne/
Secteurs concernés	<input checked="" type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...
ENJEUX ET CONTEXTE		
La Loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 (LTECV) fixe comme objectif l'atteinte de 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur et de produire 40% d'électricité avec des énergies renouvelables d'ici 2030.		
La loi APER du 10 mars 2023 vient renforcer la volonté de massifier les ENR massivement. La loi APER doit permettre à la fois de planifier les ENR, simplifier les procédures réglementaires, valoriser certains fonciers (parkings, toitures, bordures d'autoroutes) ou encore mieux partager les valeurs issues des ENR.		
DESCRIPTIF / ETAPES		
C1 – Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables dans nos consommations <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les différentes cibles (particuliers, collectivités, entreprises) à la souscription d'offre d'énergie verte. • Développer des commandes groupées pour l'achat de bois et d'électricité verte à destination des particuliers (action communale). 	Démarrer  C	Décoller  B
	B1 – Améliorer notre souveraineté énergétique en augmentant la production issue d'énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base de la stratégie du PCAET, atteindre les objectifs fixés en matière de productions : 1483 GWh/an d'ici 2050 (hors exportation). • Accompagner les projets citoyens dans le développement des centrales photovoltaïques. La SAS Centrales Villageoises du Pays de Saverne a été impulsée à partir de 2017 afin de mener des projets photovoltaïques sur le territoire, le PSPP continue à soutenir le développement de la SAS dans son extension 	Devenir exemplaire  A A1 –

		<p>avec la création d'un collectif sur le territoire de Hanau la Petite Pierre et à terme sur l'Alsace Bossue.</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le solaire photovoltaïque et solaire thermique auprès des particuliers avec la mise en place d'Atelier Photovoltaïque (fonctionnement du photovoltaïque, modèle d'autoconsommation et kit pv, ainsi qu'une simulation du potentiel et économique). Accompagner les porteurs de projets et les entreprises dans leurs projets d'énergie renouvelables : pré-diagnostic et potentiel d'autoconsommation individuelle et collective, aide aux développements de projets de méthanisation et agrivoltaïsme. Promouvoir les réseaux de chaleur auprès des collectivités. <p>B2 – Des collectivités motrices dans la production d'ENR</p> <ul style="list-style-type: none"> Etudier les potentiels d'installation photovoltaïque en autoconsommation sur son patrimoine. La CCHLPP a lancé une étude pour évaluer la faisabilité d'un projet d'autoconsommation collective sur les bâtiments intercommunaux situés dans les communes de Bouxwiller, Ingwiller et Obermodern/Zutzendorf. S'engager dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. 	
--	--	---	--

MOYENS HUMAINS (ETP/AN)				MOYENS FINANCIERS			
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS				Animation : 5 000€/an
0,3	0,2	0,1	0,05				
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION				Engagement financier +	Moyens humains +		
<ul style="list-style-type: none"> Part de production d'énergies renouvelables total et son évolution Part de production d'énergies renouvelables par filières Nombre d'animations réalisées selon les cibles Nombre d'installations d'énergies renouvelables installées au sein d'un secteur de protection du patrimoine ou du paysage /6 ans 				Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Neutre		
				Atténuation / Adaptation Positif/Neutre	Energie renouvelable Positif		
				Qualité de l'air Neutre à positif	Biodiversité & Ressources Neutre		

Axe	Orientation
DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE	ENCOURAGER L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA SOBRIETE POUR CONSOMMER MOINS
Action	Réf. Climat Pratic : Energie 2 Réf. TETE : 2.3.1 Réf. GEREVE :
18 – OPTIMISER L'ECLAIRAGE PUBLIC	
Echelle	Etat
<input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée
CALENDRIER :	2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote	Partenaires
Communautés de communes/Communes	PETR
Secteurs concernés	Public-cible
<input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	<input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...
ENJEUX ET CONTEXTE	
L'éclairage public est un poste de dépenses conséquent pour les communes (2ème du bilan énergétique), en effet, environ 42 % des consommations d'électricité des communes sont liées à l'éclairage public.	
Le parc d'éclairage public reste ancien puisque 40% des luminaires ont plus de 20 ans sur le territoire et sont ainsi très consommateurs d'énergie (boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure...). La rénovation des points lumineux (led) et l'optimisation des parcs devront permettre une baisse des consommations d'énergie et à terme une baisse de ce poste de dépenses pour les collectivités.	
DESCRIPTIF / ETAPES	
C1 – Sensibiliser les élus aux enjeux de l'éclairage public	B1 – Rénover et optimiser les parcs d'éclairage public du territoire
<ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions de sensibilisation autour de l'éclairage public à destination des élus : enjeux de la rénovation, présentation de solutions d'optimisation du pilotage du parc et des aides disponibles (fonds vert, programme Lum'Actee+, etc.). Mettre en avant les retours d'expérience pour faciliter la compréhension des enjeux (rénovation de parc, extinction, système de pilotage). Prise en compte des enjeux en matière d'éclairage dans l'aménagement des zones d'activités en Alsace Bossue : basse consommation et réduction de la pollution lumineuse. 	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation des points lumineux pour des équipements utilisant la technologie led. Soliciter les financements possibles pour la rénovation et l'optimisation du parc d'éclairage public : Lum'Actee +, Fonds vert, CEE. Optimisation de leur fonctionnement (système de gestion et pilotage, variateurs, réflexion sur l'emplacement des points lumineux etc.).
A1 –	

	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et information de la population sur l'éclairage public et les démarches d'extinction (label villes et villages étoilés, enjeux sur la sécurité etc.). <p>C2 – Réaliser un diagnostic du parc d'éclairage public</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer un diagnostic du parc d'éclairage public au niveau intercommunal (si compétence déléguée), communal ou d'une commande groupée de communes, recensant : <ul style="list-style-type: none"> les points lumineux et les armoires leurs caractéristiques techniques l'énergie (coût, provenance etc.) leur maintenance etc. 	B2 –	
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS
0,1	0,2	0,5	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION			
<ul style="list-style-type: none"> Consommation de l'éclairage public (kWh/hab par an) Equipement en led de l'éclairage public Nombre de communes diagnostiquées Part des communes pratiquant l'extinction Nombre de réunions de sensibilisation 		Engagement financier ++	Moyens humains +
		Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif
		Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Neutre
		Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre

Axe DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE	Orientation ENCOURAGER LES POTENTIELS DE VALORISATION ENERGETIQUE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE	
Action 19 – OPTIMISER LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	Réf. Climat Pratic : Eau 4 Réf. TETE : 3.3.2 Réf. GEREVE :	
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	
Pilote SDEA/SYNDICATS DES EAUX	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Partenaires Communautés de Communes/Communes	
Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...		
ENJEUX ET CONTEXTE L'assainissement est le principal poste de consommation énergétique des collectivités et des syndicats de gestion des eaux. La recherche d'optimisation des réseaux d'assainissement et notamment des stations d'épuration (STEP) tel que l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements et de valorisation énergétique des boues permet ainsi une baisse des dépenses publiques et des consommations énergétiques. La bonne gestion des réseaux d'assainissement joue également un rôle crucial pour rechercher et réduire la pollution des sols (micro-plastiques, engrains, produits pharmaceutiques etc.) du territoire.		
DESCRIPTIF / ETAPES C1 – Potentiel de valorisation des boues d'épuration <ul style="list-style-type: none">Favoriser les infiltrations à la parcelle et sensibiliser à la réglementation des nouvelles construction infiltration à la parcelleMise en œuvre de mesures de déraccordement au réseau : chaussée réservoir, bassin de pollution etc.	B1 – Optimiser l'efficacité énergétique des réseaux d'assainissement <ul style="list-style-type: none">Sécuriser les filières d'élimination des boues et conserver un taux de 100% de boues conformes valorisées en épandage ou en plateforme de compostageEtudier les futures opportunités de valorisation au fil de l'eau notamment via la méthanisation ou de futures pratiques innovantes	A1 –

	B2 – Veiller à l'optimisation énergétique des stations d'épuration <ul style="list-style-type: none"> • Définir un schéma directeur d'assainissement par station d'épuration • Veille des évolutions technologiques • Réaliser des travaux visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements : changement des suppresseurs d'air très énergivores, prises en compte de l'efficience énergétique des équipements. • Être neutre en énergie dans les bâtiments : installation de panneaux photovoltaïque en autoconsommation. 				
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS			
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION					
<ul style="list-style-type: none"> • Consommation énergétique des STEP/ an • Suivi du taux de valorisation des boues / an 	Engagement financier	Moyens humains			
	Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif			
	Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Positif			
	Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre			

Axe DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE	Orientation ENCOURAGER LES POTENTIELS DE VALORISATION ENERGETIQUE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE						
Action 20 – VALORIZER LES BIODECHETS	Réf. Climat Pratic : Déchets 2 Réf. TETE : 3.3.5 Réf. GEREVE : 30						
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031						
CALENDRIER :	Partenaires Communautés de Communes						
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input checked="" type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...						
ENJEUX ET CONTEXTE En 2021, le secteur des déchets a émis 12 920 teqCO ₂ de gaz à effet de serre, et représente 2% des émissions de GES. Deux syndicats mixtes sont en charge de la gestion des déchets sur le périmètre du PETR : <ul style="list-style-type: none">• le Smictom de la région de Saverne pour les Communautés de Communes du Pays de Saverne et de Hanau – La Petite-Pierre ;• le SYDEME pour la Communauté de Communes d'Alsace Bossue. Depuis janvier 2024, la loi AGEC impose que tous les Français doivent disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets (collecte ou compostage). En effet, les biodéchets, principalement des déchets d'origine végétale (restes de cuisine, produits périssables, déchets verts...), remplissent une grande partie des poubelles des ménages et finissent incinérés alors qu'ils pourraient être facilement valorisés.							
DESCRIPTIF / ETAPES <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Démarrer > C</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Décoller > B</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Devenir exemplaire > A</td> </tr> <tr> <td style="border-top: none; padding: 5px;">C1 –</td> <td style="border-top: none; padding: 5px;">B1 – Valoriser les biodéchets pour fertiliser nos sols Le Smictom de la Région de Saverne a mis en place un dispositif mixte de tri à la source des biodéchets :<ul style="list-style-type: none">• Promotion du compostage individuel et collectif Le Smictom de la région de Saverne promeut en priorité le compostage individuel et le compostage collectif. Plusieurs actions à destination des particuliers, des entreprises et collectivités sont mises en place :</td> <td style="border-top: none; padding: 5px;">A1 –</td> </tr> </table>		Démarrer > C	Décoller > B	Devenir exemplaire > A	C1 –	B1 – Valoriser les biodéchets pour fertiliser nos sols Le Smictom de la Région de Saverne a mis en place un dispositif mixte de tri à la source des biodéchets : <ul style="list-style-type: none">• Promotion du compostage individuel et collectif Le Smictom de la région de Saverne promeut en priorité le compostage individuel et le compostage collectif. Plusieurs actions à destination des particuliers, des entreprises et collectivités sont mises en place :	A1 –
Démarrer > C	Décoller > B	Devenir exemplaire > A					
C1 –	B1 – Valoriser les biodéchets pour fertiliser nos sols Le Smictom de la Région de Saverne a mis en place un dispositif mixte de tri à la source des biodéchets : <ul style="list-style-type: none">• Promotion du compostage individuel et collectif Le Smictom de la région de Saverne promeut en priorité le compostage individuel et le compostage collectif. Plusieurs actions à destination des particuliers, des entreprises et collectivités sont mises en place :	A1 –					

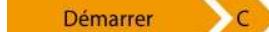
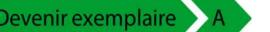
C2 -						
B2 – Valoriser les biodéchets en énergie		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement au compostage individuel (vente de composteurs de l'ESS, conseils, ateliers, mise à disposition de broyat en déchèterie, réseau Gang des cétoines) ; • Installation et suivi de placettes de compostage collectif en partenariat avec les communes ; • Accompagnement/suivi des établissements ayant un projet de compostage ; • Information/accompagnement des gros producteurs de biodéchets dans leur tri à la source (environ 50). 				
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS				
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS	SMICTOM	Smiptom de la région de Saverne : environ 215 000 € sur la période 2023-2028 + 150 000 € à 200 000 euros annuels pour la collecte/le traitement des biodéchets, en fonction de l'évolution des tonnages	
	1,6			1,1	SYDEME/CCAB : 450000€ au total pour la collecte et le traitement des biodéchets	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION			
• Nombre de composteurs vendus par CC		Engagement financier	Moyens humains
• Nombre d'actions de communication réalisées		Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif
• Nombre de placettes aménagées par CC		Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Positif
• Quantité de biodéchets valorisés par méthanisation par CC (t)		Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre

AXE 5 : AGIR EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTENABLE

Les consommations et systèmes de production du territoire (industrie, tourisme, agriculture et produit alimentaires, achats de produits ...) doivent être repensés pour baisser les consommations énergétiques et de GES qu'ils induisent sur le territoire et s'adapter au changement climatique qui impacte leurs activités sur le long terme. Au-delà d'accélérer la transition des entreprises vers des activités plus durables, il est également primordial de sensibiliser à une consommation plus responsable et de développer une économie circulaire ambitieuse.

- Orientation 1 : Favoriser des activités économiques durables 2 actions
- Orientation 2 : S'engager et sensibiliser en faveur de la consommation durable 3 actions

Axe AGIR EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTENABLE	Orientation FAVORISER DES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES	
Action		Réf. Climat Pratic : Développement économique Réf. TETE : 6.3.1 Réf. GEREVE : 25
21 – FAVORISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES		
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée commencée	Partenaires CCI/COMMUNAUTES DE COMMUNES/CMA
	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031	PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau/Région Grand Est
Secteurs concernés <input checked="" type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE Impulser l'évolution verte des entreprises, pour un avenir plus durable et plus rentable. La CCI Grand Est porte un programme d'actions intitulé NOÉ : Nouvelle Économie Efficace (en carbone) à destination des entreprises et industriels du Grand Est. Trois parcours pour verdir son entreprise sont proposés : « Energie », « Économie circulaire » et « Adaptation au changement climatique ».		
DESCRIPTIF / ETAPES		
Démarrer  C	Décoller  B	Devenir exemplaire  A
C1 – Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du PCAET liés aux activités économiques <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les agents en charge du développement économique aux enjeux du PCAET liés aux entreprises et les former sur les programmes d'accompagnement disponibles sur le territoire.• Sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux de la transition énergétique et écologique	B1 – Accompagner les entreprises dans leur transition écologique <ul style="list-style-type: none">• La CCI accompagne les entreprises dans leurs démarches :<ul style="list-style-type: none">○ Ecologique : Gestion des ressources (matières/énergie), gestion des déchets, efficacité énergétique, achats responsables/durables, modes de production et de consommation fondés sur l'économie circulaire, écoconception, déplacement/mobilités des employés...○ Numérique : Optimisation et digitalisation des process (conception, production, maintenance), dématérialisation des documents, ...	A1 – Utiliser les outils d'aménagements pour faciliter l'implantation d'entreprises ambitieuses en matière de transition écologique. <ul style="list-style-type: none">• Adopter des règlements comportant des préconisations sur la thématique climat-air-énergie pour l'implantation dans les zones économiques.

- Adaptation au changement climatique : aménagement durable des espaces extérieurs (concilier environnement et développement économique), optimisation des espaces sous-exploités, gestion des risques climatiques (inondation, fortes chaleurs,...), résilience face au changement climatique, intégrer le risque inondation, biodiversité, qualité de vie, ...
- RSE : prévention et gestion des risques professionnels, santé et risques au travail, qualité de vie au travail, rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels, accompagnement RSE,...
- Eau : Gestion des eaux, effluents et liquides dangereux
- Adapter la flotte des véhicules des entreprises : Diagnostic de la flotte de véhicules et des besoins en matière de mobilité, identification des motorisations alternatives les plus adaptés aux pratiques de l'entreprise pour opérer une transition énergétique efficace, conseil sur les modalités d'acquisition des véhicules (subventions, primes, ...)

Chaque parcours propose les différents services :

- Diagnostic en ligne (gratuit)
 - Actions de sensibilisation et appropriation des problématiques : ateliers, webinaires, fresques ...
 - Visite en entreprise
 - Ateliers techniques, webinaires techniques : serious game, club énergie...
 - Diagnostic d'expert /conseil expert +
 - Accompagnement au cofinancement du projet
- La CMA propose également un accompagnement intitulé le Pass Durable ciblé en matière de développement durable (économie circulaire, énergie, eau, mobilité) et destiné aux artisans pour faciliter la transition écologique des entreprises artisanales.

MOYENS HUMAINS (ETP/AN)					MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION						
• Suivi du nombre d'entreprises accompagnées par la CCI / CMA					Engagement financier	Moyens humains +
• Nombre d'événements de sensibilisation et de communication					Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif
					Atténuation / Adaptation Positif	Energie renouvelable Neutre à Positif
					Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Positif

Axe AGIR EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTENABLE Action <h2 style="text-align: center;">22 – FAVORISER UN TOURISME DURABLE</h2>	Orientation FAVORISER DES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES						
	Réf. Climat Pratic : Tourisme Réf. TETE : 6.3.2 Réf. GEREVE :						
<i>Echelle</i> <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	<i>Etat</i> <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031						
<i>Pilote</i> COMMUNAUTES DE COMMUNES/PRNVN	<i>Partenaires</i> PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau/Gal des Vosges du Nord						
<i>Secteurs concernés</i> <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	<i>Public-cible</i> <input type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...						
ENJEUX ET CONTEXTE <p>Le secteur du tourisme entraîne des impacts environnementaux plus ou moins importants selon la nature du tourisme (tourisme de masse, tourisme court ou long-courriers etc.) : hausse des consommations (eau, énergies etc.) et émissions de GES, des pollutions de l'eau ou issues des déchets ou encore des destructions de l'environnement naturel.</p> <p>De nouvelles pratiques dites de tourisme durable émergent aux niveaux national et international et imposent aux professionnels d'adapter leurs offres en associant à la fois la préservation des ressources, du patrimoine et des paysages, une mobilité plus durable et l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Plusieurs acteurs publics sont porteurs d'actions en faveur du développement touristique sur le territoire : les Communautés de Communes et leurs Offices du Tourisme, le Groupement d'Action Local des Vosges du Nord (GAL) ainsi que la Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) pour les communes membres.</p>							
DESCRIPTIF / ETAPES <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> C </td> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> B </td> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> A </td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> C1 – Identifier et mobiliser les professionnels pour un tourisme durable <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'offre touristique du territoire et identifier les pratiques de tourisme durable déjà existantes. • Mobiliser les offices du tourisme des 3 Communautés de Communes et les impliquer dans les actions de sensibilisation : sensibilisation sur l'impact du secteur touristique, panels de solutions disponibles et programme d'accompagnement à la transition écologique. • Organiser des temps de sensibilisation (impacts, solutions, et accompagnement) à destination des professionnels du </td> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> B1 – Accompagner les professionnels du tourisme pour réussir leur transition écologique <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'outil « éco Boussole » de l'ART Grand Est auprès des acteurs de la filière et des Office de Tourisme pour réaliser une auto-évaluation de son impact dans le développement durable afin d'identifier les axes d'améliorations prioritaires (gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion de l'énergie, transport et mobilité etc.). Cet outil donne ensuite accès à de nombreuses ressources, y compris financières pour progresser et mettre en œuvre des actions concrètes. </td> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> A1 – </td> </tr> </table>		C	B	A	C1 – Identifier et mobiliser les professionnels pour un tourisme durable <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'offre touristique du territoire et identifier les pratiques de tourisme durable déjà existantes. • Mobiliser les offices du tourisme des 3 Communautés de Communes et les impliquer dans les actions de sensibilisation : sensibilisation sur l'impact du secteur touristique, panels de solutions disponibles et programme d'accompagnement à la transition écologique. • Organiser des temps de sensibilisation (impacts, solutions, et accompagnement) à destination des professionnels du 	B1 – Accompagner les professionnels du tourisme pour réussir leur transition écologique <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'outil « éco Boussole » de l'ART Grand Est auprès des acteurs de la filière et des Office de Tourisme pour réaliser une auto-évaluation de son impact dans le développement durable afin d'identifier les axes d'améliorations prioritaires (gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion de l'énergie, transport et mobilité etc.). Cet outil donne ensuite accès à de nombreuses ressources, y compris financières pour progresser et mettre en œuvre des actions concrètes. 	A1 –
C	B	A					
C1 – Identifier et mobiliser les professionnels pour un tourisme durable <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'offre touristique du territoire et identifier les pratiques de tourisme durable déjà existantes. • Mobiliser les offices du tourisme des 3 Communautés de Communes et les impliquer dans les actions de sensibilisation : sensibilisation sur l'impact du secteur touristique, panels de solutions disponibles et programme d'accompagnement à la transition écologique. • Organiser des temps de sensibilisation (impacts, solutions, et accompagnement) à destination des professionnels du 	B1 – Accompagner les professionnels du tourisme pour réussir leur transition écologique <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'outil « éco Boussole » de l'ART Grand Est auprès des acteurs de la filière et des Office de Tourisme pour réaliser une auto-évaluation de son impact dans le développement durable afin d'identifier les axes d'améliorations prioritaires (gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion de l'énergie, transport et mobilité etc.). Cet outil donne ensuite accès à de nombreuses ressources, y compris financières pour progresser et mettre en œuvre des actions concrètes. 	A1 –					

- secteur pour favoriser l'engagement vers un tourisme durable.
- Identifier les impacts du tourisme local sur l'environnement et déterminer les enjeux prioritaires pour amorcer la transition écologique du secteur et s'adapter au changement climatique.

- Disposer d'un fond local de soutien au tourisme durable (GAL – LEADER) : accompagnement et soutien de projets selon les modalités prévues dans la programmation 2023-2027.
- Revaloriser le bâti ancien dans une logique d'éco-rénovation avec l'accompagnement « Un archi pour mon gîte » du PNR Des Vosges du Nord : dispositif d'accompagnement pour la création et la réhabilitation d'hébergements touristiques (gîtes et chambres d'hôtes) dans du bâti ancien d'avant 1948.
- Promotion et accompagnement dans la labellisation « accueil vélo » de France Vélo Tourisme auprès des professionnels de la filière :
 - Sensibiliser sur l'existence du dispositif ;
 - S'assurer de l'éligibilité du porteur de projet ;
 - Guider les porteurs de projets dans la démarche.

B2 – Proposer une offre touristique à haute valeur environnementale

- Promotion de la mobilité douce pour découvrir le territoire à travers la location de vélos et vtt électriques sur le territoire :
 - Mise en place de services vélo à Saverne tels que des bornes de recharge et stationnements sécurisés pour favoriser le cyclo-tourisme.
 - Engagement d'une dizaine de professionnels dans le label « Accueil Vélo »
- Développer des aménagements et actions de communication pour inciter les touristes à des pratiques éco-responsables. PNRVN et Plan de paysage autour de la Traversée du Massif des Vosges :
 - Installation de Fenêtres de Paysage, Haltes et Aires de bivouac sur les chemins de grande randonnées (GR53® et ses variantes) ;
 - Diagnostic et concertations autour de la mise en place de zones de quiétude pour la faune sauvage avec le programme Quiétude Attitude (LIFE Biodiv'EST) ;
 - Développement du réseau solidaire Halte Gourde ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir et développer la Marque Valeur Parc (une soixantaine de professionnels engagés dans la marque Valeurs Parc. Nouvelles attributions au fil de l'eau et animation pour valoriser leurs pratiques). ○ Promotion des bonnes pratiques via le site Rando Vosges du Nord et de l'association de tourisme durable atout parc. 	
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS
PETR CCAB CCHLPP CCPS		Feder Plan Paysage – Vosges du Nord 2022-2025 Enveloppe Leader – Tourisme Durable 2023-2027 : 248 100 €

Axe AGIR EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTENABLE	Orientatio AVORISER DES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES		
Action		Réf. Climat Pratic :	Agriculture & Alimentation
	23 – SOUTENIR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE	Réf. TETE :	6.4.1
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR	<input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours 2025 2026 2027 2028 2029 Partenaires Communautés de Communes	Réf. GEREVE : 14 - 15
Pilote PETR/PRNVN			<input type="checkbox"/> Finalisée 2030 2031
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input checked="" type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets		Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input checked="" type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE Le secteur de l'agriculture est le deuxième secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Néanmoins, contrairement aux autres secteurs qui émettent principalement du CO2, ce secteur émet 10% de CO2 ainsi que des GES dont le pouvoir radiatif est plus important : 53% de méthane et 38% de protoxyde d'azote. L'alimentation est elle aussi émettrice de GES, puisqu'on considère que cela représente 1/4 des émissions au niveau national. Au-delà des émissions de GES, l'agriculture et l'alimentation ont des impacts significatifs sur l'eau, les sols ou encore la biodiversité et sont des secteurs très sensibles face au changement climatique. En parallèle, l'agriculture constitue un gisement important de séquestration carbone, la préservation des terres et le développement de ses capacités de séquestration sont essentiels pour l'adaptation au changement climatique. Face à ces constats, de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires et des solutions pour atténuer et s'adapter au changement climatique sont possibles pour favoriser une agriculture et une alimentation plus durable : agriculture biologique, réintroduction des haies, circuits courts alimentaires etc. Afin de développer une alimentation plus saine, locale et bas carbone un travail de fond est nécessaire sur les habitudes alimentaires en parallèle d'un travail sur le développement et la visibilité de l'offre locale.			

DESCRIPTIF / ETAPES	Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A
C1 – Réaliser un diagnostic alimentaire du territoire Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord porte avec le PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Syndicat mixte de l'Agglomération de Sarreguemines l'élaboration d'un programme alimentaire territorial (PAT). Un PAT est une démarche inscrite dans la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (13/10/14) qui répond à deux enjeux principaux : la relocation l'agriculture et de l'alimentation, dans le cadre d'un ancrage territorial. Il pose un espace de concertation et de réflexion multi acteurs pour la relocation des activités qui touchent à l'alimentation. C'est un outil qui permet de coordonner un ensemble d'initiatives locales dans une stratégie globale et transversale à l'échelle de notre territoire. Un diagnostic des acteurs, des habitudes de consommation et des pratiques en restauration collective a été mené en 2020 avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace.		B1 – Elaborer une stratégie pour améliorer notre souveraineté alimentaire et les pratiques agricoles Des temps d'ateliers et de concertation ont permis d'identifier trois axes stratégiques pour favoriser une alimentation locale et de qualité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les agriculteurs vers une agriculture résiliente, rémunératrice et pourvoyeuse d'emplois ; ○ Fédérer l'ensemble des acteurs de l'alimentation du territoire ; ○ Développer une culture de l'alimentation saine, locale et responsable. <ul style="list-style-type: none"> ○ Parmi les actions du PAT, on pourra y retrouver : <ul style="list-style-type: none"> ○ le développement de l'approvisionnement de produits locaux dans les magasins ; ○ Augmenter la part de produits locaux et bio dans la restauration collective publique et plus largement dans la restauration hors domicile ; ○ Informer les habitants sur les alternatives à la viande et sensibiliser à la consommation au juste prix, local et de saison ; ○ Favoriser de nouvelles pratiques agricoles : nouvelles cultures, pratiques favorables à la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, à la biodiversité. ○ Faciliter le développement d'une activité de découpe et de transformation de viande. 	A1 –

MOYENS HUMAINS (ETP/AN)					MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS	PNRVN	Financement LEADER - enveloppe agriculture, forêt, bois et artisanat : 274 415€ pour 2023-2027	
0,15				0,15		
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION						
<ul style="list-style-type: none"> Emissions directes de GES du secteur agriculture (tCO2e et tonnes/ha) Emissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture (tonnes/ha) Part de la SAU en agriculture biologique (%) 					Engagement financier ++	Moyens humains +
					Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Neutre
					Atténuation / Adaptation Positif	Energie renouvelable Neutre
					Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Positif

Axe AGIR EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTENABLE	Orientation S' ENGAGER ET SENSIBILISER EN FAVEUR DE LA CONSOMMATION DURABLE
Action	Réf. Climat Pratic : Déchets 1 Réf. TETE : 1.2.3 Réf. GEREVE :
24 – MISE EN OEUVRE DU PLPDMA	
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée 2025 <input type="checkbox"/> Programmée 2026 <input checked="" type="checkbox"/> En cours 2027 <input type="checkbox"/> Finalisée 2030 <input type="checkbox"/> Finalisée 2031
Pilote PETR /PRNVN	CALENDRIER : Partenaires Communautés de Communes
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input checked="" type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...
ENJEUX ET CONTEXTE En 2021, le secteur des déchets a émis 12 920 teqCO ₂ de gaz à effet de serre, et représente 2% des émissions de GES. Deux syndicats mixtes sont en charge de la gestion des déchets sur le périmètre du PETR : <ul style="list-style-type: none">• le SMICTOM de la Région de Saverne pour les Communautés de Communes du Pays de Saverne et de Hanau – La Petite-Pierre ;• le SYDEME pour la Communauté de Communes d'Alsace Bossue. Afin de réduire les déchets à la source, l'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. Le Smictom de la région de Saverne a adopté un PLPDMA, un programme d'actions de réduction des déchets ménagers et assimilés qui sera mis en œuvre de 2023 à 2028. Cette démarche s'inscrit dans la politique nationale de réduction des déchets avec le Plan national de prévention des déchets (PNPD) et dans le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et elle constitue un outil majeur pour accompagner les changements de comportements des habitants. Les actions du PLPDMA doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés par la réglementation. Les objectifs fixés par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite AGEC du 10 février 2020 : <ul style="list-style-type: none">• atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040,• lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; notamment la distribution alimentaire et la restauration collective (supermarchés, cantines...) devront réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2025,• le développement de la réparation avec la mise en place d'un indice de réparabilité• mieux produire.	

DESCRIPTIF / ETAPES	Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A
C1 –		<p>B1 – Mettre en oeuvre une politique de sensibilisation et de prévention des déchets ambitieuse Le SMICTOM du Pays de Saverne met en œuvre son PLPDMA sur le territoire du Pays de Saverne et de Hanau La Petite Pierre et 3 communes de la Mossig et du Vignoble. Afin de réduire la production de déchets de 10% sur la période 2010-2028, ce plan de prévention des déchets prévoit 15 actions réparties en 6 axes :</p> <p>Axe 1 : Animer le PLPDMA et accompagner les initiatives du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordination et pilotage ○ Rézo zéro déchet ○ Lettre d'info mensuelle ○ Participation à la fête des possibles si elle a lieu <p>Axe 2 : Développer la redevance incitative pour en faire un outil de prévention</p> <p>Axe 3 : Accompagner vers la sobriété dans la consommation des biens matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Scolaires ○ Alternatives aux textiles jetables à création d'une subvention pour l'achat de protections hygiéniques lavables ○ Stop-pub / puis Oui-pub à partir de 2025 ○ Le vrac, ça m'emballe ! ○ Annuaire de la consommation responsable ○ Subvention aux acteurs du territoire pour leurs actions de prévention des déchets ○ Ecomanifestations <p>Axe 4 : Favoriser le réemploi, le prêt et la réparation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aller vers la création de zones de libre reprise en déchèterie, orientées matériaux ○ Aller vers la création d'une matériauthèque dans la future déchèterie ○ Former les gardiens à la prévention/au réemploi <p>Axe 5 : Renforcer la prévention des biodéchets</p>	<p>A1 – Suivi du plan d'action et de l'atteinte des objectifs de réduction Organisation de Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA à minima une par an avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le PLPDMA.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Encourager le compostage et le lombricompostage individuels ○ Développer le compostage partagé/en établissement ○ Identifier et accompagner les gros producteurs de biodéchets qui mettent encore leurs biodéchets dans la poubelle orange <p>Axe 6 : Encourager la gestion de proximité des végétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer un cadre incitatif au zéro déchet vert ○ Promouvoir le broyage des tailles de haies ○ Promouvoir le mulching et limiter les apports de tonte en déchèterie ○ Accompagner les communes et des entreprises vers le zéro déchet vert à accompagnement et subventions pour les communes (achat de broyeur de déchets verts, prestation de broyage et création de plateforme de déchets verts) / diagnostic gratuit de gestion différenciée des espaces verts pour les entreprises 				
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS				
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS	SMICTOM	2,1	SMICTOM de la région de Saverne : 958 645 €
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION						
<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateurs globaux par CC : ○ Quantité de DMA ○ Quantité d'OMR (ordures ménagères résiduelles) ○ Quantité de déchets verts ○ Quantité de déchets occasionnels (déchèterie), hors déchets verts ○ Quantité de déchets occasionnels (déchèterie), déchets verts compris 			Engagement financier +++ Impact GES Positif Atténuation / Adaptation Positif/Neutre Qualité de l'air Positif	Moyens humains +++ Réduction conso d'énergie Neutre Energie renouvelable Neutre Biodiversité & Ressources Neutre		

Axe AGIR EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTENABLE	Orientation S' ENGAGER ET SENSIBILISER EN FAVEUR DE LA CONSOMMATION DURABLE					
Action 25 – ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIERE D'ECO-RESPONSABILITE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Réf. Climat Pratic : Réf. TETE : Réf. GEREVE :					
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée 2025 <input type="checkbox"/> Programmée 2026 <input checked="" type="checkbox"/> En cours 2027 2028 <input type="checkbox"/> Finalisée 2029 2030 2031					
Pilote COMMUNUTES DE COMMUNES	CALENDRIER : Partenaires PETR					
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...					
ENJEUX ET CONTEXTE Les objectifs critères écoresponsables sont inclus dans la réglementation de la commande publique depuis 2006. La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 (loi « Climat et résilience ») renforce la prise en compte du développement durable dans le code de la commande publique et impose un volet environnemental dans les appels d'offres à partir de 2026.						
DESCRIPTIF / ETAPES <table border="1"> <tr> <td>C1 – Faire évoluer l'évaluation des marchés publics pour une meilleure prise en compte de l'environnement • Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les grilles d'évaluation.</td> <td>B1 – Appliquer les clauses environnementales pertinentes</td> <td>A1 –</td> </tr> <tr> <td>C2 – Délibérer sur les clauses environnementales à intégrer selon les types de marchés publics et les appliquer • La délibération permettra de disposer d'une directive à l'échelle de la CC sur les clauses environnementales à intégrer pour faciliter la rédaction des CCTP.</td> <td>B2 – Définir une politique d'achat volontariste. • Sensibiliser les élus à la consommation responsable. • Mobiliser les élus pour l'intégration de clauses environnementales (impact énergétique et GES, transports, achat durable, matériaux biosourcés etc.) dans les cahiers des clauses techniques particulières des marchés publics de leurs collectivités.</td> <td></td> </tr> </table>	C1 – Faire évoluer l'évaluation des marchés publics pour une meilleure prise en compte de l'environnement • Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les grilles d'évaluation.	B1 – Appliquer les clauses environnementales pertinentes	A1 –	C2 – Délibérer sur les clauses environnementales à intégrer selon les types de marchés publics et les appliquer • La délibération permettra de disposer d'une directive à l'échelle de la CC sur les clauses environnementales à intégrer pour faciliter la rédaction des CCTP.	B2 – Définir une politique d'achat volontariste. • Sensibiliser les élus à la consommation responsable. • Mobiliser les élus pour l'intégration de clauses environnementales (impact énergétique et GES, transports, achat durable, matériaux biosourcés etc.) dans les cahiers des clauses techniques particulières des marchés publics de leurs collectivités.	
C1 – Faire évoluer l'évaluation des marchés publics pour une meilleure prise en compte de l'environnement • Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les grilles d'évaluation.	B1 – Appliquer les clauses environnementales pertinentes	A1 –				
C2 – Délibérer sur les clauses environnementales à intégrer selon les types de marchés publics et les appliquer • La délibération permettra de disposer d'une directive à l'échelle de la CC sur les clauses environnementales à intégrer pour faciliter la rédaction des CCTP.	B2 – Définir une politique d'achat volontariste. • Sensibiliser les élus à la consommation responsable. • Mobiliser les élus pour l'intégration de clauses environnementales (impact énergétique et GES, transports, achat durable, matériaux biosourcés etc.) dans les cahiers des clauses techniques particulières des marchés publics de leurs collectivités.					

		<ul style="list-style-type: none"> Former les agents des collectivités membres du PETR à la consommation responsable pour l'intégration des critères environnementaux dans les CCTP. 									
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)			MOYENS FINANCIERS								
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS	15 000 €							
0,2	0,2	0,2									
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION											
<ul style="list-style-type: none"> Part des marchés publics intégrant des clauses environnementales Nombre de délibérations l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics Nombre d'agents formés par CC 			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Engagement financier +</th><th>Moyens humains +</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Impact GES <i>Positif</i></td><td>Réduction conso d'énergie <i>Neutre à Positif</i></td></tr> <tr> <td>Atténuation / Adaptation <i>Positif/Neutre</i></td><td>Energie renouvelable <i>Neutre</i></td></tr> <tr> <td>Qualité de l'air <i>Neutre à Positif</i></td><td>Biodiversité & Ressources <i>Neutre à Positif</i></td></tr> </tbody> </table>	Engagement financier +	Moyens humains +	Impact GES <i>Positif</i>	Réduction conso d'énergie <i>Neutre à Positif</i>	Atténuation / Adaptation <i>Positif/Neutre</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>	Qualité de l'air <i>Neutre à Positif</i>	Biodiversité & Ressources <i>Neutre à Positif</i>
Engagement financier +	Moyens humains +										
Impact GES <i>Positif</i>	Réduction conso d'énergie <i>Neutre à Positif</i>										
Atténuation / Adaptation <i>Positif/Neutre</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>										
Qualité de l'air <i>Neutre à Positif</i>	Biodiversité & Ressources <i>Neutre à Positif</i>										

AXE 6 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES

Le territoire étendu en partie sur le massif des Vosges du Nord dispose d'un réservoir de biodiversité et de ressources naturelles important qui nécessite à la fois d'être préservé, utiliser durablement et adapter aux impacts du changement climatique. A travers ces documents d'urbanismes, le territoire vient renforcer la prise en compte de la politique climat-air-énergie du territoire (lutte contre l'artificialisation des sols, trame verte et bleue, prévention du risque inondation...).

- Orientation 1 : Préserver les ressources et soutenir leurs utilisations durables 3 actions
- Orientation 2 : Limiter l'artificialisation des sols et prévention des risques 2 actions

Axe S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES	Orientation PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET SOUTENIR LEURS UTILISATIONS DURABLES	
Action		Réf. Climat Pratic : Forêt, biodiversité Réf. TETE : 6.4.2 Réf. GEREVE : 10 - 11 - 13
26 – SOUTENIR L'UTILISATION DURABLE DES FORETS ET DES ESPACES BOISES ET DES HAIES		
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 Partenaires Communautés de Communes/Communes	<input type="checkbox"/> Finalisée 2030 2031
Pilote PRNVN/ONF		
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE <p>Le Pays de Saverne Plaine et Plateau est en partie couvert par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN). Veiller à une utilisation durable des forêts et espaces boisés contribue à favoriser la séquestration carbone et permet l'utilisation du bois en tant que matériau et en bois-énergie afin de réduire l'utilisation des énergies fossiles et des matériaux énergivores sur le territoire.</p> <p>Le captage de carbone grâce aux sols, la biomasse ou encore les zones humides est un enjeu essentiel pour équilibrer nos émissions de GES et atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour cela, le Pays de Saverne Plaine et Plateau devra maintenir l'existant et augmenter le puit de carbone naturel sur le territoire pour atteindre 92 000 tCO2e de séquestration carbone en 2050.</p> <p>Au-delà la séquestration carbone et les enjeux liés à la biodiversité, ces espaces boisés et les haies sont également de véritable régulateur du climat qui eux aussi n'échappent pas aux menaces du changement climatique : sécheresse et incendie, maladies etc.</p> <p>L'adaptation au changement climatique est cruciale pour les forêts à la fois pour leur propre préservation face aux menaces du changement climatique et pour le maintien des écosystèmes vivants.</p>		
DESCRIPTIF / ETAPES		
Démarrer  C	Décoller  B	Devenir exemplaire  A
C1 – Sensibilisation aux enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés • Sensibiliser les élus et agents, ainsi que les acteurs du territoire à la dégradation des forêts, la gestion durable de	B1 – Formaliser des stratégies de planification durable de la forêt • Mise en place de la charte forestière du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	A1 – Mise en place et valorisation d'une filière bois à haute valeur ajoutée • Accompagner développement des produits bois à forte valeur ajoutée et accompagner dans leurs mises en vente

- la forêt et l'utilisation durable du bois de construction et bois-énergie.
- Communiquer sur les dispositifs de financements favorables à la mise en pratique de l'agroforesterie.

Cette stratégie comporte trois vocations pour une gestion durable du massif forestier :

1. Territoire où l'homme est attaché à son environnement naturel et culturel
 2. Territoire qui récolte les fruits de son investissement patrimonial
 3. Territoire qui ménage son espace et ces paysages
- Elaboration d'un projet de territoire :
- Assurer l'approvisionnement des entreprises locales tout en assurant une gestion durable de la ressource forestière (actions visant à restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique, actions de sensibilisation et de coopération entre acteurs sur la connaissance forestière, actions visant à soutenir les entreprises de travaux forestiers etc.)
 - Assurer la structuration de la filière de transformation du bois local : développer les débouchés à forte valeur ajoutée pour les essences locales et les promouvoir (accompagner le développement des produits bois à forte valeur ajoutée et accompagner dans leurs mises en vente, développer la mise en commun de matériel, favoriser l'innovation etc.)
 - Pérenniser la dynamique et faire vivre la forestière
 - Elaborer les documents de planification de gestion durable des forêts dit « Aménagements » de l'ONF : stratégie sur 15 à 20 ans pour la gestion des forêts aménagés (préservation de la faune, résilience de la forêt, lutte contre la surpopulation de gibier, régulation des usages de la forêt etc.)

- Promotion et formation autour de la construction et de la rénovation issus de la filière bois local à destination des promoteurs, artisans et le grand public.

B2 – Mise en place d'action de préservation et de valorisation des forêts, haies et espaces boisées

- Veiller à une gestion durable des forêts notamment avec la mise en place de forêts mélangées pour assurer sa pérennité
- Favoriser et conserver les puits carbones et réserves pour la faune en veillant au martelage des arbres et au

					développement des haies : îlot de vieillissement/sénescence, Plan haies de la Région Grand Est, dispositif « plantons des haies champêtres » de la CCHLPP	
					<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les zones humides existantes vecteur important des puits carbones naturels et création de mare. 	
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)	PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS	MOYENS FINANCIERS	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION						
<ul style="list-style-type: none"> Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO2) 				Engagement financier +	Moyens humains +	
				Impact GES <i>Positif</i>	Réduction conso d'énergie <i>Neutre</i>	
				Atténuation / Adaptation <i>Positif</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>	
				Qualité de l'air <i>Positif</i>	Biodiversité & Ressources <i>Positif</i>	

Axe S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES	<i>Orientation</i> PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET SOUTENIR LEURS UTILISATIONS DURABLES	Forêt, biodiversité, espace vert 2
Action	Réf. Climat Pratic :	
27 – PRESERVER LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE ET DEVELOPPER LES ESPACES VEGETALISES	Réf. TETE :	3.3.4
	Réf. GEREVE :	4-5-7
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	<i>Etat</i> <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	
	CALENDRIER :	2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote COMMUNAUTES DE COMMUNES/COMMUNES	<i>Partenaires</i> PETR/PNRVN/Région Grand Est	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	<i>Public-cible</i> <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE Il existe de nombreuses interconnexions entre les enjeux de préservation du climat, la qualité de l'air et la biodiversité : <ul style="list-style-type: none">• Adaptation au changement climatique (solutions fondées sur la nature) ;• Lutter contre l'artificialisation des sols ;• Conserver le potentiel de séquestration carbone etc. La biodiversité joue un rôle fondamental dans la régulation du climat, elle permet si elle est préservée d'atténuer les effets du changement climatique et d'apporter des solutions dites « fondées sur la nature ». De plus, préserver la biodiversité et développer les espaces verts ont pour but de conserver le potentiel de séquestration carbone. Le stockage du carbone du territoire issu des sols, des forêts et des zones humides a été comptabilisé à 88000 tCO2e en 2021. La conservation et l'augmentation du stockage du carbone est primordial pour viser la neutralité carbone à horizon 2050 (atteindre 92000 tCO2e).		
DESCRIPTIF / ÉTAPES		
Démarrer  C	Décoller  B	Devenir exemplaire  A
C1 – Sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité <ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur la fragilité de la biodiversité, des impacts du changement climatique sur la nature (sécheresse, risques naturels, artificialisation des sols etc.).• Sensibiliser les différentes cibles (communes, grand public etc.) aux actions relatives à la biodiversité et la préservation	B1 – Identifier les enjeux liés à la biodiversité et aux espaces végétalisés et les intégrer dans les schémas et plans locaux pour assurer leur prise en compte et la mise en œuvre des trames vertes et bleues. <ul style="list-style-type: none">• Les enjeux liés à la biodiversité et de la trame verte et bleue sont clairement identifiées dans le SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau.	A1 – Préserver et restaurer la biodiversité afin d'atténuer le changement climatique et s'y adapter en menant des actions fondées sur la nature. <ul style="list-style-type: none">• Le PETR accompagnera les mairies volontaires pour désimperméabiliser et végétaliser des espaces publics et cours d'écoles. Pour les cours d'écoles le PETR propose dans le cadre du Contrat local de Santé et du PCAET, un

<p>des sols (installer hôtel à insectes, ruches, planter des fleurs mellifères etc.) pour favoriser la végétalisation spontanée.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et former le personnel des collectivités à la gestion différenciée des espaces verts (fauche tardive, économie en eau, diversification de la couverture végétale etc.) et aux pratiques alternatives aux produits phytosanitaires. Faire intervenir des associations de protection de la nature dans les écoles pour les sensibiliser à la protection de la nature. 	<ul style="list-style-type: none"> La Trame Verte et Bleue fait l'objet d'une étude et la mise en place d'un plan d'actions au sein des Communautés de Communes. La Communauté de Communes du Pays de Saverne élabore depuis 2023 sa Trame Verte et Bleue. La Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre a élaboré un plan paysage. Intégrer systématiquement dans les documents d'urbanismes (plui, plui-h, plu etc.) les enjeux trames vertes et bleues ainsi que les continuités écologiques. Par exemple, la révision du PLUi de Hanau la Petite Pierre va intégrer le classement des haies en espaces boisés. 	<p>accompagnement technique aux mairies qui le souhaitent (fiches actions N° du CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Animation de réunions pour la construction du projet avec l'ensemble des parties prenantes (mairie, directeur, professeurs, parents d'élèves etc.) ; Accompagnement des mairies dans le montage du projet ; Accompagnement dans la recherche de financement et les demandes d'aides. <p>Les collectivités seront incitées à mener des actions pour végétaliser et désimperméabiliser les bâtiments publics et espaces publics en prenant en compte des solutions issues de l'urbanisme favorable à la santé à travers des événements de sensibilisation notamment dans le cadre du Plan régional de Santé Environnement de la Région Grand Est et de communication des appels à projets et aides financières.</p>												
<p>B2 – Sensibiliser aux enjeux de la trame noire et réduire les impacts induits par la pollution lumineuse sur la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le PETR et les collectivités territoriales membres sensibilisent à travers des réunions d'informations les élus du territoire sur les enjeux de la trame noire et des impacts induits par la pollution lumineuse. Les collectivités encouragent l'engagement dans le label « Villes et Villages étoilés » de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). 														
<p>MOYENS HUMAINS (ETP/AN)</p> <table border="1"> <tr> <td>PETR</td><td>CCAB</td><td>CCHLPP</td><td>CCPS</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>0,1</td><td>0,2</td><td>0,6</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>		PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			0,1	0,2	0,6				<p>MOYENS FINANCIERS</p> <p>Cours d'écoles à désimperméabiliser et végétaliser : entre 5000 et 10000 € par projet (aides financières : Agence de l'eau, fonds vert)</p> <p>Communication et sensibilisation : 2000 €/an</p> <p>CCPS TVB : 9000€</p>
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS											
0,1	0,2	0,6												

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION			
• Nombre d'écoles ayant végétalisées leur cour d'école par CC et surfaces désimperméabilisées en m ² /par an	Engagement financier +	Moyens humains +	
• Nombre de communes en extinction d'éclairage public par CC	Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Neutre	
• Plantation d'arbres hautes tiges par CC	Atténuation / Adaptation Positif	Energie renouvelable Neutre	
• Suivi de la séquestration carbone des sols et de la forêt (teq CO ₂)	Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Positif	
• Suivi des espaces artificialisés (ha)			
• Superficie des espaces naturels bénéficiant d'un statut réglementaire ou d'inventaire/ 6 ans			
• Superficie de la trame verte et bleue/ 6ans			

Axe S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES	Orientation PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET SOUTENIR LEURS UTILISATIONS DURABLES	
Action 28 – GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET SOBRIETE EN EAU	Réf. Climat Pratic : Eau 2 Réf. TETE : 3.3.1 Réf. GEREVE :	
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	
Pilote COMMUNES/SDEA	CALENDRIER : 2025 2026 2027 <input checked="" type="checkbox"/> 2028 2029 2030 2031	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Partenaires Communautés de Communes	
Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...		
ENJEUX ET CONTEXTE L'eau potable est une ressource à préserver dans les décennies à venir. Afin d'être consommé, un cycle de prélèvement (pompage), de traitement et de transport énergivore est mis en place par les syndicats d'eau potable sur les territoires. Ce cycle est à la fois très énergivore et peut être source de gaspillage dû aux fuites présentes dans les réseaux. La maîtrise de la consommation d'eau potable en bout de chaîne est également primordiale pour préserver la ressource qui se raréfie à l'échelle mondiale et un vecteur d'économies importantes pour les usagers.		
DESCRIPTIF / ÉTAPES C1 – Sensibiliser et inciter les usagers aux économies d'eau <ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur la maîtrise de la consommation en eau à destination des usagers : brochures des bonnes pratiques, réunions de sensibilisation.• Promouvoir la récupération des eaux pluviales via les récupérateurs d'eau.	B1 – Améliorer l'efficacité des infrastructures d'eau potable et gérer durablement le patrimoine <ul style="list-style-type: none">• Augmenter le rendement : le rendement moyen du territoire est de 80,4%, l'objectif est d'atteindre 85%.• Augmenter le taux de renouvellement du réseau à 1% (taux de 0,71% en 2024).• Sécurisation de l'alimentation des secteurs alimentés par des sources pour lutter contre l'impact du changement climatique sur les infrastructures existantes.• Maintenir et préserver la qualité de l'eau (qualité bactériologique et physico-chimique), sensibiliser et limiter les pressions anthropiques (nitrates, pesticides etc.).• Développer les solidarités et les mutualisations sur de périphéries pertinents : sécurisation des mono ressources,	A1 –

					fusion des périmètres à l'aide des schémas directeur réalisés	
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)					MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION						
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de rendement des réseaux d'eau potable / 3 ans • Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable / 3 ans • Qualité des eaux distribuées / 1 an 					Engagement financier	Moyens humains
					Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre
					Atténuation / Adaptation Positif	Energie renouvelable Neutre
					Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Positif

Axe S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES	Orientation LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PREVENTION DES RISQUES	
Action 29 – UTILISER LES DOCUMENTS D'URBANISME POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS CLIMAT-AIR-ENERGIE ET LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	Réf. Climat Pratic : Réf. TETE : Réf. GEREVE :	Aménagement Urbanisme 1 1.3.1
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote PETR	Partenaires Communautés de Communes/Communes	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE Le PETR du Pays de Saverne Plaine et plateau est porteur du Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire des 3 EPCI membres. Le SCOT a été approuvé en comité syndical par délibération 2023-VI-06 du 14 novembre 2023. Un SCOT est un projet de territoire à 20 ans qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement du territoire et permet de répondre aux défis des transitions écologique, énergétique, démographique, numérique. Il sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... A la suite de la Loi Climat et Résilience d'août 2021, le SCOT participe à la mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), trajectoire qui vise à ce qu'on n'augmente plus l'artificialisation des sols à compter de 2050.		
DESCRIPTIF / ÉTAPES 	B1 – Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme <ul style="list-style-type: none">Le SCOT intègre les objectifs du PCAET qui s'imposeront alors aux différents PLUi ou PLU. Le SCOT permet d'agir sur les différents leviers du PCAET :	A1 –

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduction de la consommation d'énergie (mobilité, logements, urbanisme, économie) ○ Production d'énergie renouvelable (secteurs de développement d'énergies renouvelables, réseaux de chaleur...) ○ Adaptation au changement climatique (trame verte et bleue, nature en ville...) ● Le schéma directeur des énergies renouvelables alimente également les dispositions du SCOT quant à la production d'énergies renouvelables. ● Analyse du potentiel de densification : friches, dents creuses. 	
	<p>B2 – Limiter l'étalement urbain et mettre en œuvre une politique de zéro artificialisation nette</p> <ul style="list-style-type: none"> ● -Le SCOT du Pays de Saverne plaine et plateau travaille à la définition des enveloppes urbaines en partenariat avec le Parc Régional Naturel des Vosges du Nord afin de limiter l'étalement urbain sur son territoire. ● -Création d'un observatoire de consommation foncière (suivi des objectifs) 	
	<p>B3 – Intégrer le risque inondation et coulées de boues aux documents d'urbanisme pour augmenter la résilience du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● -Le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau est couvert par 3 PPRI approuvés. Les 3 communautés de communes ont délégué l'exercice de la compétence GEMAPI au SDEA. Le territoire dispose donc d'un dispositif complet de prévention des risques inondations et ruissellement. ● -Sur le volet aménagement - urbanisme, le SCOT constitue l'outil complémentaire des PAPI pour intégrer dans la planification le risque inondations et coulées de boues et mener des actions de communication vers le public. 	

					<ul style="list-style-type: none"> -La trame verte et bleue du SCOT constitue aussi le dispositif privilégié de lutte contre les inondations et le ruissellement. 	
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)				MOYENS FINANCIERS		
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			
0,25						
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION				Engagement financier +	Moyens humains +	
<ul style="list-style-type: none"> Surface annuelle artificialisée (ha/an) Part des surfaces naturelles et agricoles (%) Part d'énergies renouvelables par filière / an Consommation énergétique finale annuelle GWh/ an Emissions de GES teqCO2 / an 				Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre	
				Atténuation / Adaptation Positif	Energie renouvelable Neutre	
				Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Positif	

Axe S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES	Orientation LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PREVENTION DES RISQUES	Réf. Climat Pratic : Eau 3 3.3.3 Réf. TETE : Réf. GEREVE :						
Action 30 – GESTION DES EAUX PLUVIALES								
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input checked="" type="checkbox"/>	Etat CALENDRIER : <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031	Partenaires Communautés de Communes/Communes						
Pilote SDEA								
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...							
ENJEUX ET CONTEXTE La gestion des eaux pluviales est primordiale pour les collectivités puisqu'elle permet à la fois la lutte contre les inondations et la lutte contre la pollution des milieux naturels. Le changement climatique et l'artificialisation des sols ont aggravé les phénomènes de ruissèlement lors d'épisodes pluvieux souvent de plus fortes intensités mettant en difficulté les réseaux d'eaux pluviales existants. Ainsi, la gestion des eaux pluviales doit évoluer pour lutter efficacement contre le ruissèlement et les inondations.								
DESCRIPTIF / ÉTAPES <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Démarrer ➤ C</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Décoller ➤ B</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Devenir exemplaire ➤ A</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px dashed green; padding: 10px;"> C1 – Connaissance des enjeux et sensibilisation des élus <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus et agents (la compétence gestion eaux pluviales urbaines majoritairement détenue par les communes) aux nouvelles pratiques de gestion intégrée d'eaux pluviales : infiltration à la parcelle, bassin de rétention etc. • Elaboration de schéma directeur d'assainissement par équipement. • Accompagnement des communes dans la gestion de leur compétence des eaux pluviales (sensibilisation, études, subventions). </td> <td style="border: 1px dashed green; padding: 10px;"> B1 – Limiter le ruissellement des eaux pluviales <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les enjeux de désimperméabilisation des sols et de zéro artificialisation nette dans les documents d'urbanismes afin de limiter le ruissellement </td> <td style="border: 1px dashed green; padding: 10px;"> A1 – </td> </tr> </table>			Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A	C1 – Connaissance des enjeux et sensibilisation des élus <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus et agents (la compétence gestion eaux pluviales urbaines majoritairement détenue par les communes) aux nouvelles pratiques de gestion intégrée d'eaux pluviales : infiltration à la parcelle, bassin de rétention etc. • Elaboration de schéma directeur d'assainissement par équipement. • Accompagnement des communes dans la gestion de leur compétence des eaux pluviales (sensibilisation, études, subventions). 	B1 – Limiter le ruissellement des eaux pluviales <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les enjeux de désimperméabilisation des sols et de zéro artificialisation nette dans les documents d'urbanismes afin de limiter le ruissellement 	A1 –
Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A						
C1 – Connaissance des enjeux et sensibilisation des élus <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus et agents (la compétence gestion eaux pluviales urbaines majoritairement détenue par les communes) aux nouvelles pratiques de gestion intégrée d'eaux pluviales : infiltration à la parcelle, bassin de rétention etc. • Elaboration de schéma directeur d'assainissement par équipement. • Accompagnement des communes dans la gestion de leur compétence des eaux pluviales (sensibilisation, études, subventions). 	B1 – Limiter le ruissellement des eaux pluviales <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les enjeux de désimperméabilisation des sols et de zéro artificialisation nette dans les documents d'urbanismes afin de limiter le ruissellement 	A1 –						

C2 – Sensibiliser la population au risque inondation	B2 – Mise en place d'action de prévention du risque inondation																			
<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de maquette de communication pour comprendre le risque inondation et un guide des bons gestes à adopter en cas d'inondation. Diagnostic gratuit de la sensibilité du logement des particuliers via l'opération « pieds au sec » : diagnostic des vulnérabilités du logement, définitions de mesures à mettre en place et évaluation de leurs coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de plan de prévention des inondations (PAPI) Maintenir, mettre à niveau les ouvrages de protections contre les inondations Mise en place d'une taxe GEMAPI (Communauté de Communes) Coopération avec les territoires (CC, PETR...) en matière d'aménagement pour veiller à la prise en compte des enjeux de l'eau et de prévention d'inondation. 																			
	B3 – Mise en place d' action de préservation et de reconquête des milieux aquatiques																			
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS																		
<table border="1"> <tr> <td>PETR</td><td>CCAB</td><td>CCHLPP</td><td>CCPS</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>		PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS															Contribution Gemapi
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS																	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION																				
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de sensibilisation réalisées /3ans Part des points de mesures de la qualité des masses d'eaux du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise) /3 ans 	Engagement financier	Moyens humains																		
	Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre																		
	Atténuation / Adaptation Positif	Energie renouvelable Neutre																		
	Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Positif																		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 067-200074953-20251216-2025VI07-DE



PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau
10 rue du Zornhoff 67700 Saverne
03 88 71 25 51 – contact@paysdesaverne.fr

www.paysdesaverne.fr